

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

CHAPITRE III.

(SUITE.)

LE RENDEZ-VOUS DES PIRATES.

Quatre vaisseaux étaient mouillés dans l'Esterre : une polacre et une corvette, armées chacune sur le pont de seize caronades et d'un canon de chasse de gros calibre sur l'avant ; et deux petits sloops, montés chacun de six canons. Leurs coques longues et effilées, pincées à l'avant, leurs grandes voiles et la prodigieuse hauteur de leur mâture, annonçaient que tous ces vaisseaux étaient faits pour la course bien plus que pour le transport.

Les divers groupes nonchalamment étendus à l'ombre, savouraient le parfum de leurs cigares ; les uns racontaient les aventures de leur jeune âge, les autres dormaient, ceux-ci s'amusaient à boire, ceux-là à des jeux de cartes, de quino et de rouge et noir.

Cette vie d'oisive inactivité que les pirates menaient dans l'esterre depuis plus d'une semaine, commençait à les ennuyer.

—Je voudrais bien savoir si le général prétend nous tenir ici encore bien longtemps ? demandait un tout jeune homme encore, à un mulâtre d'une taille colossale.

—Piétro, ne t'impatiente pas ; tu en auras bien assez ! Dans dix ou douze jours nous pourrons commencer à nous préparer.

—Quoi ? faut-il attendre encore tout ce temps-là ? Ne pourrions-nous pas aller faire une toute petite visite aux environs de la Havane par exemple, pour voir si nous ne rencontrerions pas quelques-uns de nos bons amis

messieurs les Anglais ? S'ils ne sont pas toujours riches en or, ils ont souvent de certaines gentilles petites créatures, comme celle qui est prisonnière dans la case du général, et qui, depuis une semaine, est assez bête pour se laisser mourir de faim et se dessécher à force de pleurer, plutôt que de...

—Chut ! ne parle pas de la française ; le général en est fou d'amour, il en est jaloux comme un tigre, et ce qui me surprend, c'est qu'il me semble, foi d'honnête homme, trembler, comme s'il avait peur, quand il lui parle.

—Eh bien ! parlons d'autre chose, ça vaudra peut-être mieux en effet. Pourquoi le général n'est-il pas venu nous voir depuis deux jours ? Il me semble qu'il ne faut pas tant de temps pour aller à Matance ? et sa Française, s'il l'aimait tant..... Ah ! c'est vrai, j'oubliais, il n'en faut pas parler ! Mais après tout, nom d'un tonnerre, pourquoi n'en parlerais-je pas moi ? Qui est-ce qui m'en empêchera ici ?

—D'abord la prudence, en second lieu le respect pour le sexe, en troisième lieu, et le mulâtre regarda fixement Piétro dans les yeux.

—Et en troisième lieu, quoi ?

—Et en troisième lieu parce que, entends-tu, je ne veux pas qu'on fasse de réflexions sur la prisonnière du général.

Piétro se mordit les lèvres. Il ne savait que penser du mulâtre. Était-ce obéissance et respect pour Cabrera, ou amour pour la Française qui portait le mulâtre à en agir ainsi. Piétro n'aimait pas Cabrera et encore moins le mulâtre ; il eut donné beaucoup pour connaître les motifs de sa conduite en cette circonstance.

—Mais il me semble, mon cher Burnouf, reprit Piétro après un instant de silence, que le général ne devrait pas être si particulier sur sa Française ; car après tout, ce n'est pas lui qui l'a fait prisonnière ! En bon droit et en stricte justice elle doit t'appartenir à toi, Burnouf, car c'est toi avec ta polacre qui as attaqué l'anglais, et quoique Cabrera soit arrivé avec sa corvette quelques minutes après que tu fus monté à l'abordage, c'était encore un de tes gens qui avait empoigné la Française ; Cabrera n'avait pas le droit de s'en emparer.

Piétro en prononçant ces paroles d'un air presque indifférent, n'en avait pas moins suivi avec attention l'expression de la physionomie du mulâtre, dont les épais sourcils s'étaient contractés à mesure que Piétro parlait.

—Les roches entendent, répondit le mulâtre en baissant la voix ; éloignons-nous un peu d'ici.

Et le mulâtre et Piétro allèrent à quelques distances, ce dernier tressaillant involontairement de l'expression féroce du mulâtre.

—Tu penses donc que j'ai droit à la Française ?

—Mais sans doute. Et nous avons été tous surpris de voir que tu te soumettais si *bonassement* à te la laisser enlever par le général.

—Oui, mais sais-tu que ç'aurait été une lutte à mort, entre le général et moi ?

—Tu as donc eu peur, toi, Burnouf; toi qu'on désigne pour notre prochain général, au cas où Antonio Cabrera viendrait à mourir ou à nous abandonner?

—Peur, nom d'un cratère! peur, moi, Jean Burnouf!

—Dame, aussi, pourquoi ne l'as-tu pas disputée au général?

—Je vais te dire: c'est que je n'étais pas trop sûr que j'eusse le droit de mon côté; car vois-tu, sans l'arrivée opportune de la corvette, la polacre et son équipage et moi, par dessus le marché, étions tous flambés. Je craignais que nos gens ne se déclarassent en faveur du général; ce qui, sans m'avancer, m'aurait rendu tout au moins suspect, pour ne pas dire plus; et avec le général il ne fait pas bon de s'y frotter, à moins qu'on ne soit bien sûr de son coup. J'ai mes plans; je t'en parlerai plus tard. En attendant, il serait à propos d'avoir l'opinion de nos gens.

En ce moment un coup de sifflet se fit entendre sur le roc au-dessus, et se renouvela par trois fois. C'était le signal de l'arrivée de quelqu'un de la bande.

Aussitôt une échelle de corde fut hissée par le moyen de palans. Cinq minutes après un homme, revêtu d'une blouse grise et couvert d'un large feutre blanc, parut au milieu des pirates, qui s'étaient tous levés pour le recevoir. Cet homme c'était Antonio Cabrera.

—Allons, mes enfants, bonne nouvelle! nous avons assez fainéantisé pendant ces huit derniers jours. En avant, et alerte. Il y a un million de *pesos duros* que la providence nous envoie.

—Houzza! houzza! Vive le général Antonio Cabrera! Crièrent tous d'une voix les pirates, en agitant leurs chapeaux dans les airs.

—Il me faut trois cents hommes. Toi, Burnouf, prends cinquante hommes, que tu embarqueras avec l'équipage de la polacre. Je vais en choisir cinquante que j'ajouterai à mon équipage, et nous partirons.

—Oui, oui, général, répondit Burnouf; et il s'élança pour exécuter ses ordres.

—Piétro, continua Cabrera, tu vas rester dans l'esterre; c'est à toi que je remets le commandement en mon absence. Tu tiendras constamment un homme en sentinelle sur le cap, et les sloops parés à faire voile au premier signal.

—Oui, mon général.

—Attends, j'ai encore quelque chose à te recommander; et Cabrera se penchant à l'oreille de Piétro lui dit quelque chose qui sembla faire grand plaisir à ce dernier, car sa figure s'épanouit.

—Oui, oui, mon général; comptez sur moi, je n'y manquerai pas.

—C'est bon. Maintenant, mes enfants, pressez l'appareil, je vais monter sur le cap pour jeter un dernier coup d'œil et voir si la mer est claire pour sortir.

Cabrera en un clin d'œil fut sur le cap, d'où il put voir, à l'est de la lan-

gue de terre, le *Zéphyr* qui s'avancait vers la pointe aux Cormorans. Il n'y avait pas de temps à perdre ; dans moins d'une demi-heure le *Zéphyr* l'aurait doublée, et il eut été imprudent de sortir de l'esterre à la vue d'un vaisseau. Un malheur pouvait faire découvrir la retraite des pirates, qu'il leur importait tant de tenir cachée !

Cabrera descendit avec précipitation, pour hâter par sa présence et presser l'appareillage.

Un homme placé en vedette au haut du cap, suivait les mouvements du *Zéphyr* et avait ordre d'en donner avis par des signaux, aussitôt qu'il serait arrivé à la pointe aux Cormorans.

Malgré les efforts inouis que firent ces hommes altérés d'or, de sang, et de carnage ; malgré l'activité déployée par Cabrera et tous les chefs qui se multipliaient pour presser les opérations, il était évident que le *Zéphyr* doublerait la pointe avant que les pirates pussent mettre en mer. Il leur fallait touer à travers le chenal la polacre et la corvette. Déjà les vaisseaux étaient prêts ; déjà trois cents hommes forts et robustes, jetés dans une vingtaine de canots et de chaloupes, remorquaient à leur suite la polacre et la corvette.

Cabrera pour une dernière fois courut au cap pour juger par lui-même du temps qui lui restait. D'un coup d'œil il vit qu'il était trop tard. Déjà le *Zéphyr*, semblable au coursier qui, impatient du mors qui le retient, agite sa crinière et encense de sa tête en sollicitant les rênes, commençait à plonger dans les vagues plus profondes au milieu desquelles sa proue se relevait en secouant les flots d'écume qui l'inondaient.

—Malédiction ! murmura Cabrera, il est trop tard !

Et cet homme osa maudire la providence de ce qu'elle ne lui permettait pas d'accomplir un crime !

—Ronaldc, cria-t-il à l'homme qui avait été posé en vedette sur le cap, et qui se trouvait à quelques pas de lui, descends vite, avertis nos gens d'arrêter et de demeurer chacun dans la position où il se trouve, la rame au bras. Cours et alerte ! tu remonteras quand je t'en donnerai le signal.

Cabrera, appuyé sur le tronc vermoulu d'un vieux chêne, semblait visiblement contrarié. Pendant quelques instants il suivit avec découragement le *Zéphyr*, qui fuyait comme une mouette en courant la bouline.

Tout à coup Cabrera se redressa, détacha sa cravate et l'étendit au vent. Un sourire de satisfaction vint agiter ses lèvres ; son front se dérida. La cravate flotta en s'agitant du côté de Matance.

—Enfin, s'écria Cabrera, enfin, je les tiens, ils ne pourront m'échapper cette fois. Le vent a sauté au nord nord-ouest. Le *Zéphyr* ne peut poursuivre sa route sans virer de bord ; et s'il vire de bord, nous pourrons sortir de l'esterre sans danger. Et alors nous verrons. A moi le *Zéphyr*, à moi le million, à moi la vengeance !

En effet ce qu'avait prévu Cabrera arriva. Le *Zéphyr* fut obligé de virer

de bord, et de courir une bordée en s'éloignant en ligne droite de la pointe aux Cormorans. Cabrera suivit encore quelques instants le *Zéphyr*, et, après s'être assuré que la pointe aux Cormorans masquait complètement la sortie de l'esterre à la vue du *Zéphyr*, il donna à Ronaldo le signal de remonter et descendit à la hâte. Arrivé sur la plage, il envoya un de ses gens dire à Bur-nouf de faire sortir, aussitôt qu'il le pourrait, les deux vaisseaux de l'esterre, de ne pas l'attendre, qu'il les rejoindrait avant qu'ils fussent hors du chenal. Après avoir donné quelques ordres à ceux qui devaient rester à terre durant son absence, Cabrera se dirigea rapidement vers sa case, où il n'avait pas mis les pieds depuis deux jours. Il ne put réprimer les battements de son cœur, en approchant de sa demeure où la Française était tenue prisonnière. A mesure qu'il approchait, il sentait sa résolution s'affaiblir ; son pas se ralentit malgré lui, un léger froncement vint contracter ses sourcils. — Je n'irai pas, se dit-il à lui-même : à quoi bon ? encore des pleurs, des pleurs, toujours des pleurs ! Je devrais l'étrangler, et cependant je ne sais ce qu'il y a dans son grand œil noir qui m'étonne, qui me désarme, qui me brûle à travers ses paupières humides. Je ne me connais plus. Cabrera s'émouvoir devant une femme ! Et il s'était arrêté, irrésolu. — Non, je n'irai pas ; à la guerre, au feu, à la mort d'abord, et après..... après nous verrons qui l'emportera de nous deux ! Et il s'élança vers un petit canot qui était sur le bord de l'eau, saisit l'aviron et en peu de temps il eut rejoint sa corvette qui, ainsi que la polacre, débouchait du chenal tortueux de l'esterre.

Dix minutes après, les deux navires pirates étaient en pleine chasse, et couraient, toutes voiles dehors, à la poursuite du *Zéphyr*.

Piétro était resté à terre, chargé du commandement en l'absence de Cabrera, avec les plus pressantes recommandations de sa part de veiller sur la Française, et de lui procurer tous le confort dont elle pourrait avoir besoin.

CHAPITRE IV.

LE DOCTEUR LÉON RIVARD.

Pendant que les scènes que nous avons racontées dans le chapitre précédent, se passaient aux environs de Matance, il se préparait, à la Nouvelle-Orléans, un complot, dans le but de priver le capitaine Pierre de St. Luc de la succession de feu Alphonse Meunier.

Le No. 7, rue des Bons Enfants, dans la troisième municipalité de la Nouvelle-Orléans, faubourg Marigny, était une maison basse, à un étage, en briques. Des persiennes vertes, aux croisées, étaient constamment fermées. Cette maison se trouvait entourée de jardins qui l'isolaient des maisons voi-

sines. Sur la porte d'entrée une vieille plaque de cuivre jaune portait pour inscription "Le Docteur Rivard." La poussière et les fils d'araignée semblaient avoir été laissés sur les persiennes afin d'en protéger les peintures contre les injures du temps. Un certain air d'antique négligence régnait autour de cette habitation.

En entrant dans cette maison, une espèce d'antichambre servait d'étude à une couple de clercs en médecine, en même temps que de salle d'attente aux nombreux patients qui composaient la clientèle du Dr. Rivard. De l'antichambre on passait dans la salle des consultations, et de cette dernière dans le cabinet du docteur.

De vieux meubles à la Louis XIII, rares et usés, une table quarrée recouverte d'un tapis qui une fois fut vert et dont la couleur tirait actuellement sur celle du tabac, un large fauteuil rembourré en maroquin jadis rouge, quelques papiers épars sur la table ; tel était le cabinet où nous devons entrer, pour assister à la scène qui s'y passa le 28 octobre 1836, trois jours après la publication du testament dont nous avons parlé dans le premier chapitre de cette histoire.

Un homme de cinquante à cinquante-cinq ans, mais qui paraît en avoir soixante, aux cheveux courts et grisonnants, que recouvre une petite calotte dont l'étoffe se perd sous une épaisse couche de graisse, est assis dans le fauteuil. Les deux coudes appuyés sur sa table et la tête encaissée entre ses deux mains, il semble absorbé dans la lecture d'un document qui se trouve devant lui. Deux bougies jettent leur vive clarté sur le document ; l'espèce d'ombre que ses mains projettent sur sa figure, empêche de distinguer la contraction de ses lèvres et les plis qui sillonnent son front chauve et aplati, fuyant en arrière comme une tête de serpent.

De temps en temps, il regarde à une pendule en bois qui est au fond de son étude, puis il se remet à lire le document que, pour la dixième fois, il a déjà parcouru.

— Il est en règle, s'écrie-t-il à haute voix et se parlant à lui-même, il est en règle ! Comment faire ? Cinq millions en biens fonds et en bel et bon argent !... Et le docteur Rivard, car c'était lui, s'était levé, et après avoir parcouru deux à trois fois d'un pas rapide l'étude où il était, il s'arrêta devant l'horloge.

— Neuf heures trente-cinq minutes ! mais que peut-il donc faire ? Je ne comprends pas ce retard. Il aurait dû être ici à neuf heures précises. Je vais attendre encore dix minutes, et s'il ne vient pas, j'irai voir moi-même où il peut être allé et ce qui peut le retenir.

Il se mit encore à parcourir son étude à pas longs et rapides, en allant de son fauteuil à l'horloge et de l'horloge au fauteuil. A chaque tour, il regardait au document et jetait en retournant un coup d'œil impatient sur l'hor-

loge. Enfin, n'y pouvant plus tenir, il agita avec violence le cordon d'une clochette, qui se trouvait près du fauteuil et qui communiquait à la cuisine.

Une vieille négresse accourut, s'essuyant les mains à son tablier de coton blanc.

— M. Pluchon n'est-il pas encore arrivé, Marie ? n'est-il venu personne me demander ?

— Non, mon maître.

— Marie, tu connais M. Pluchon ?

— Oui, mon maître.

— Eh bien ! aussitôt qu'il viendra, tu le feras entrer. Je ne suis à la maison pour personne autre, entends-tu, Marie ?

— Oui, mon maître.

— Quel temps fait-il ?

— Il mouilli, à gros horage ; la pli y tombé comme une soupe.

— C'est bon, Marie, tu vas te mettre sur le perron de la porte et attendre là, jusqu'à ce que M. Pluchon arrive, et tu le feras entrer, mais pas d'autres, entends-tu ?

— Mais, mon maître, moué y fais le souper pou li, mon la marmite y es au feu, personne pour veillé li.

— Au diable ta marmite et toi aussi. Va où je te dis.

Et la négresse s'en alla en grommelant entre ses dents :— Mé qué y a donc, le docteur, y fâché contre son horloge, contre son le soupé, contre moué, contre tout l'y monde, gros la tempête y va venir ! Moué attrapé les coups, ça sûr, si n'a pas son le soupé ; et ça sûr aussi y aura pas soupé, car mon la marmite va renversé, si personne pou veillé li, et ça sûr personne pou veillé li, si moué pas là. Sapré mossié Plichon !

Ce n'était pas le temps qui inquiétait la négresse, quoiqu'une pluie froide tombât avec abondance ; le vent soufflait par raffales, la nuit était noire, la rue déserte et obscure, à peine éclairée à de longs intervalles par des lanternes dont les vitres brisées avaient, dans plus d'un endroit, laissé le vent éteindre les lumières. Quelques lanternes intactes conservaient encore cependant leur lumière pâle et lugubre et luttèrent, en se balançant, contre les efforts du vent.

— Sapré M. Plichon, murmurait la négresse, pourquoi y pas venir tout suite ? y va été cause mon la marmite va renverser, et mon maître baté moué, si moué donné pas li son le soupé, sapré mossié Plichon ! La pli y tombe comme tout ; mais ça, c'est égal, moué pas fondre comme sucre, moué coutumé !

Et la vieille Marie, stoïquement assise sur le perron de la porte, plongeait de son œil unique à travers l'obscurité de la rue.—Il lui sembla entrevoir dans la distance une ombre indistincte qui passait sous la réflexion d'une lanterne.

—Qué qu'un vini, ça c'est sûr.

Et elle se baissa presque jusqu'à terre pour mieux voir. A mesure qu'elle regardait, il lui semblait que l'obscurité augmentait; elle ne distinguait plus rien, mais bientôt elle put entendre les pas précipités d'un homme qui accourait. Cette fois elle ne s'était pas trompée. Un petit homme, armé d'un immense parapluie de coton, s'arrêta devant la négresse.

—Oh! c'est vous, mossié Plichon. Encore un peu vous fesez renversé mon la marmite. Entri, mossié Plichon, mon maître attendé li depuis tantôt longtemps.

En effet cet homme, c'était M. Pluchon, qui, sans faire attention à ce que lui disait la négresse, entra dans la maison et se rendit jusqu'au cabinet du Dr. Rivard, qu'il trouva dans l'acte de prendre son chapeau et sa canne pour sortir.

—Bonsoir, M. Pluchon.

—Bonsoir, docteur.

—Mais qui est-ce qui vous a donc retenu si longtemps? j'allais justement sortir, pour savoir ce qui vous était arrivé.

—Asseyons-nous d'abord, je n'en puis plus de fatigue, je suis tout essouffé et mouillé jusqu'aux os. Ne pourriez-vous me donner un petit verre de cognac?

—Avec plaisir. Prenez haleine, et racontez-moi ce qu'il y a de nouveau. Avez-vous vu M. Jacques, le greffier de la Cour des Preuves?

—Attendez un peu. J'en ai bien d'autres à vous conter.

Et M. Pluchon ayant ôté sa redingotte, qu'il plaça sur le dos d'une chaise, après avoir mis son large parapluie dans un coin, se servit un énorme verre de cognac qu'il avala d'un trait, en regardant avec ses petits yeux de furêt la figure inquiète du Dr. Rivard.

—Qu'y a-t-il donc, mon cher M. Pluchon?

—Mauvaise nouvelle.

—M. Jacques se douterait-il de quelque chose?

—Pas le moins du monde. Au contraire il m'a pressé ce soir d'accepter son offre et de commencer, dès demain à huit heures du matin, à mettre en ordre toutes les vieilles paperasses qui se trouvent dans les voûtes du greffe de la Cour des Preuves. Après avoir fait semblant de disputer sur le salaire, j'ai fini par accepter.

—Mais, tout va pour le mieux! Il ne vous sera pas difficile d'enlever la petite cassette de maroquin rouge, à clous jaunes. Vous la connaissez bien, n'est-ce pas?

—Oh! oui, je la connais bien; je l'ai encore vu ce matin, quand je suis allé avec M. Jacques dans les voûtes du greffe, sous prétexte d'examiner la besogne que j'aurais à faire.

—Qu'est ce qui peut donc vous agiter ainsi ? Il n'y avait que M. Jacques à craindre.

—Le navire à trois mats, le *Sauveur*, est arrivé !

—Le *Sauveur* est arrivé !

—Arrivé ; oui, ce soir à cinq heures ; il est maintenant amarré au quai, au pied de la rue Conti !

—Et le *Zéphyr* ?

—Le *Zéphyr* est attendu d'un jour à l'autre. Peut-être cette nuit, peut-être demain. Le capitaine du *Sauveur* que je reconnus, par un pur hasard, au café de la bourse St. Louis, m'a dit qu'ils avaient fait route ensemble depuis Rio jusque par les 23 degrés de latitude nord, où il avait laissé le *Zéphyr* qui devait relâcher à Matance, dans l'île de Cuba. C'est la rencontre du capitaine qui m'a retenu si longtemps.

A mesure que M. Pluchon parlait, une pâleur livide envahissait toute la figure maigre et osseuse du Dr. Rivard. Une sueur froide couvrait son front plat et écrasé. Il sut néanmoins contenir son émotion, et se servant un coup de cognac qu'il mêla d'un peu d'eau, il fit signe à M. Pluchon d'en faire autant.

Ces deux hommes gardèrent le silence pendant quelque temps. Tous les deux pensaient ; mais leurs pensées étaient bien différentes.

M. Pluchon, lui, pensait que tout était perdu, et que les trente cinq mille dollars que lui avaient promises le Dr. Rivard, en cas de réussite, étaient aussi perdus. Fin, rusé, adroit pour exécuter les ordres qu'un autre lui aurait donnés, il manquait de cette intelligence et de cette énergie qui ne se rebutent de rien, et qui s'aiguillonnent et se développent au contact des difficultés et des obstacles. Sous une figure passablement insignifiante, à l'exception de ses yeux de furêt et de son nez pincé, il cachait l'âme la plus noire. Il avait reçu une certaine éducation dans un collège et exerçait, par forme, les fonctions de huissier. D'un caractère profondément dégradé, il ne reculait devant aucune bassesse. D'une sordide avarice, un crime, quelque atroce qu'il fut, ne lui répugnait pas, pourvu qu'il fut bien payé pour le commettre. Il avait la main toujours prête, mais il fallait une tête pour la diriger.

Il en était tout autrement du Docteur Léon Rivard. Ce contre-temps l'avait fortement contrarié, mais nullement découragé. Sa résolution était inébranlable, seulement il voyait ses plans dérangés. D'abord il ne s'était proposé que d'user de ruses et d'intrigues, maintenant il voyait qu'il lui faudrait ajouter un crime de plus à ceux qu'il allait commettre ; peut-être un assassinat serait-il nécessaire. Il tenait dans ses mains les fils d'une trame qu'il avait ourdie avec soin, pour s'emparer de la succession d'Alphonse Meunier ; et l'arrivée subite de Pierre de St. Luc pouvait tout détruire ; il connaissait parfaitement son homme ! M. Pluchon était dans ses

main un agent actif et sûr, qu'il faisait mouvoir à son gré ; il était d'ailleurs certain de sa discrétion, ayant toujours eu le soin de ne pas se compromettre directement lui-même, et tenant en main les preuves suffisantes pour faire condamner Pluchon pour deux ou trois crimes, dont un seul lui eut valu la potence. Le Dr. Rivard agissait d'autant plus sûrement, qu'il passait dans le monde pour un parfait honnête homme, pieux, dévot et fréquentant régulièrement les églises.

—Eh bien ! qu'en pensez-vous, M. Pluchon ? Qu'allons-nous faire ?

—Ma foi, je n'en sais rien. Je crois que tout est perdu, fors l'honneur, comme on dit.

Dans toute autre circonstance, le Dr. Rivard n'eut pu s'empêcher de rire d'entendre Pluchon parler d'honneur, mais d'autres choses l'occupaient en ce moment.

—Non, tout n'est pas perdu, seulement il faudra un peu plus d'activité, peut-être un peu plus d'argent ; voilà tout. Pour l'activité, je crois que vous n'en manquez pas ; quand à l'argent, nous en avons assez, Dieu merci !

—Que faut-il faire ?

—Ecoutez et reprenez bien ce que je vais vous dire : d'abord, avant tout, il faut que demain à neuf heures du matin j'aie ici en ma possession la petite cassette de maroquin rouge, où sont enfermés les papiers de feu M. Meunier.

—Vous l'aurez.

—Ensuite il faut qu'en sortant d'ici vous alliez trouver Edouard Phaneuf le pilote, et lui dire que, coûte qui coûte, il est nécessaire que le capitaine Pierre n'arrive pas à la ville avant que vous en ayez été averti. Vous arrangerez vos plans ensemble pour cela. Voici cinquante piastres que vous lui donnerez en à compte. Qu'il parte de suite et se tienne à l'embouchure du fleuve, ou croise en vue jusqu'à l'arrivée du *Zéphyr*.

—Je le verrai.

—Aussitôt que vous aurez donné vos instructions à Edouard Phaneuf, vous irez trouver la mère Coco-Letard, et vous la préviendrez que, d'un instant à l'autre, vous pourrez avoir besoin de sa maison, qu'elle appelle "son habitation des champs ;" vous savez ?

—Oui.

—Vous lui direz qu'un certain monsieur aura besoin d'y être conduit ; et qu'une fois rendu dans son habitation des champs, il faudra le saisir et l'attacher : ses trois grands garçons pourront suffire et vous en donner avis en toute hâte. Vous vous arrangerez avec elle pour lui désigner le capitaine Pierre. Voici vingt-cinq....

Le Dr. Rivard et M. Pluchon se retournèrent vivement du côté de la porte du cabinet. Un léger bruit, semblable aux pas de quelqu'un qui se retire, s'était fait entendre dans la pièce voisine. Le Docteur effrayé, courut

à la porte qu'il ouvrit, il ne vit personne ; il alla à la seconde qu'il ouvrit aussi, il n'y avait personne. Après avoir fermé les portes à clef, il revint s'asseoir à son fauteuil dans son cabinet.—Ce n'est rien, dit-il, c'est le vent qui souffle à travers les persiennes.—Prenons un coup de vin. Le Docteur prit un peu de vin rouge, et M. Pluchon se servit un plein verre de cognac, qu'il vida d'un trait.

—Je vous disais donc que vous donnerez ces vingt-cinq dollars à la mère Coco-Letard ; vous lui direz qu'elle en aura autant pour chaque jour qu'elle gardera le monsieur chez elle ; qu'elle n'ait pas d'inquiétude sur la nourriture, et que moins elle lui en donnera, sera le mieux pour sa santé ; enfin, que si par accident le monsieur venait à mourir au bout d'une semaine et pas avant, vous entendez, eh bien ! ça sera un accident et non pas sa faute ; dans ce dernier cas elle aura 100 dollars pour ses frais d'enterrement, vous comprenez ? Surtout prenez bien vos précautions pour qu'elle ne laisse pas échapper le capitaine Pierre aussitôt qu'il mettra le pied sur la levée, s'il y met jamais les pieds !

—Soyez tranquille.

—Maintenant partez. Voici ma bourse, elle contient cent dollars pour vous. Venez ici demain matin à six heures, vous me direz le résultat de vos démarches. N'oubliez pas que, quelque chose qui arrive, il me faut ici la petite cassette à neuf heures demain matin.

—Vous pouvez compter sur moi.

M. Pluchon remit sa redingote, prit son chapeau et son parapluie, et sortit.

Le lendemain matin à six heures, M. Pluchon annonçait au Dr. Rivard que le *Zéphyr* n'était pas encore arrivé, que le pilote Edouard Phaneuf était parti pour l'embouchure du fleuve, et que la mère Coco-Letard était en sentinelle sur la levée, plus bas que le couvent des Ursulines, d'où elle pouvait apercevoir de loin et suivre de la vue le *Zéphyr* quand il arriverait.

Le docteur Rivard demeura enfermé dans son cabinet jusqu'à huit heures avec M. Pluchon, lui donnant ses instructions ultérieures au cas où le capitaine Pierre arriverait.

A huit heures M. Pluchon partit pour se rendre au greffe de la Cour des Preuves, où l'attendait M. Jacques.

A neuf heures, M. Pluchon arrivait chez le Dr. Rivard, tenant quelque chose enveloppé dans un foulard, sous son bras.

La porte était fermée. Il sonna. La vieille Marie courut à la porte et l'ouvrit. En voyant M. Pluchon, elle fit une grimace, que celui-ci ne remarqua point, tant cette grimace pouvait être prise pour une simple contraction des muscles dans la figure de la négresse.

—Vous pas pouvé voir mon maître ; mon maître li couché, li passé toute la nuit à écri, et a di pas réveillé li.

—Va réveiller ton maître, vieille sorcière, ou je t'enfonce ; dis lui que c'est M. Pluchon qui lui apporte ce qu'il lui a promis.

La négresse s'en alla pour réveiller son maître, en murmurant entre ses dents "sapré Mossié Plichon !"

Mais le docteur qui s'était jeté sur un lit de sangle tout habillé et qui ne dormait pas, avait entendu M. Pluchon, et il venait pour le faire entrer.

M. Pluchon lui remit le paquet qu'il avait sous le bras.

Le docteur après l'avoir congédié sans façon, entra dans son cabinet où il s'enferma, détacha le foulard, et un sourire de suprême satisfaction vint errer sur ses lèvres et se répandit sur sa figure..... Il tenait en sa possession la petite cassette de maroquin rouge !

CHAPITRE V.

UNE SCENE A BORD.

Depuis que le *Zéphyr* était sorti de la baie de Matance, le vent avait été variable, sautant subitement d'un point à l'autre du compas, de manière à parcourir la rose des vents dans toutes ses directions. Toute la journée de gros nuages sombres étaient restés suspendus à la voute du firmament ; l'atmosphère était lourd et pesant ; le thermomètre, vers les cinq heures de l'après-midi, était tombé considérablement. Tout présageait l'orage pour la nuit.

Le capitaine Pierre se promenait sur le pont, regardant de temps en temps le petit hunier, qui fasiait au vent.

—Babord un peu la barre, cria le Capitaine au timonier.

—Babord un peu la barre, répéta le timonier.

—Où le vaisseau a-t-il le cap ?

—Nord, quart nord-ouest.

—Holà, en avant là, des hommes à la hune de misaine, pour prendre deux ris dans le petit hunier.

Cinq à six matelots s'élançèrent par les haubans du mât de misaine, et en un instant furent sur son hunier.

—Amène le petit perroquet !

—Oui, oui, capitaine.

—Brasse sous le vent la grand' voile et le grand hunier !—Des hommes à l'artimon pour serrer la perruche !—Un peu vite, mes enfants.—Borde roide la brigantine ! C'est bien.—Amarre partout.

Le capitaine, après avoir donné successivement ses ordres qui furent exécutés vivement par les gens du quart, fit trois à quatre tours sur le pont, puis revenant à l'arrière :

- Timonier, gagnons-nous sur la route ?
 —Oui, capitaine.
 —Combien ?
 —Deux points.
 —Babord encore la barre un peu !
 —Babord la barre un peu, répéta le timonier.
 —C'est bon là, droit la barre maintenant !

Et le *Zéphyr*, donnant à la bande sur tribord, fendait l'onde qui s'ouvrait en bouillonnant sous sa proue et laissant loin derrière lui une trace écumeuse.

Sir Arthur Gosford était assis sur le pont ayant d'un côté sa fille Clarisse, et de l'autre Miss Thornbull. Tous trois gardaient le silence, suivant des yeux les différentes manœuvres qu'exécutaient les matelots, et écoutant les ordres du capitaine.

Il y a quelque chose de si neuf dans ce langage de mer, si brusque, si rude, si court, que l'on semble involontairement l'admirer comme une expression d'un monde inconnu. Et, à la veille d'un orage, sur l'immensité des mers où l'on ne voit que des flots mugissant, s'entre-choquant, écumant, à droite, à gauche, à l'avant, à l'arrière et partout, l'âme est si impressionnable, qu'un rien, un accident de tous les jours, l'agite et la transporte !

Sir Arthur Gosford admirait la sublimité du spectacle qui se déroulait dans cet immense horizon. Miss Thornbull éprouvait une certaine crainte vague et indéfinissable ; et Clarisse, malgré sa vive gaieté, était sérieuse ; elle regardait furtivement le capitaine Pierre, admirant sa belle figure si noble, et sa voix sonore si mâle. Il était en ce moment appuyé sur le bastingage de tribord, regardant fixement à l'arrière, comme s'il eut cru entrevoir quelque chose. On n'entendait que le bruit des pas des matelots sur le pont, et le sifflement des vents dans les cordages.

—Quelqu'un là, ma longue-vue ! cria le capitaine.

—La voici, capitaine, dit Sir Arthur Gosford en se levant pour la lui donner.

—Pardon, merci, monsieur.

Le capitaine regarda quelque temps, balayant l'horizon de sa longue-vue et lui faisant décrire un cercle assez considérable.

—Rien, dit-il, en enfonçant avec la paume de sa main droite les tuyaux de la longue-vue les uns dans les autres ; j'avais cru apercevoir quelque chose.

—Hola, ho ! En avant là, un homme au haut du mât.

Un matelot monta dans le grand mât, et en quelques instants fut au grand cacatoès.

—Y a-t-il quelque chose en vue ?

—Non, capitaine.

Un instant après cependant, on entendit du haut du grand mât une voix qui criait :

— Deux voiles à l'arrière à nous.

— De quel côté ? demanda le capitaine.

— Babord à nous.

— A quelle distance ?

— Une trentaine de milles.

— Quelle route ?

— Sur nos traces.

— C'est bien. Tu peux descendre maintenant.

A peine le mot "deux voiles à l'arrière à nous" eut-il retenti sur le pont, qu'un homme dans la cabine se jeta à bas de son lit, à moitié mort de frayeur, passant à la hâte un pantalon, chaussant ses savates, et s'enveloppant d'une vaste robe de chambre de flanelle blanche. Son immense bonnet de coton blanc et les traces visibles du mal de mer lui donnaient l'apparence d'un revenant.

— Qu'y a-t-il ? qu'y a-t-il ? criait notre malade du haut de sa voix nazillarde et tremblante.

A la vue de cette apparition, si grotesquement comique, qui, dans son trouble, au lieu de monter par l'escalier, avait sauté sur la table et débouchait par le grand hublot de la cabine, Clarisse Gosford ne put réprimer un éclat de rire si vrai, si franc que, malgré la solennité du moment, chacun fut saisi de la contagion ; le capitaine lui-même ne put s'empêcher de faire chorus. Il n'y eut que Miss Thornbull qui n'éclata pas.

— Mais ma chère, lui dit à voix basse Clarisse, qui était venu se mettre à ses côtés, as-tu jamais vu semblable figure ? on dirait du dernier des Mochicans, sortant de la tombe de ses pères pour réclamer le patrimoine de ses ancêtres !

Le capitaine, qui avait entendu la remarque de Clarisse Gosford à son amie, ne put s'empêcher de lui dire, en se penchant à son oreille et en souriant :

— Vous êtes une petite méchante !

— Vous croyez, lui répondit-elle, sur le même ton, en faisant une petite moue pleine de coquette gentillesse ; puis élevant la voix :

— Oh ! monseigneur le comte d'Alcantara, que nous sommes heureuses de vous voir arriver. Si vous saviez comme ma pauvre Sara est effrayée ! Elle qui a si peur d'un orage sur terre, que sera-ce donc d'une tempête sur mer ? Croyez-vous que nous allons avoir une tempête ? vous qui êtes marin, vous connaissez cela.

— Mais cela dépend, répondit le comte, qui ne s'était pas aperçu que les éclats de rire avaient été dirigés à son adresse ; qu'en pensez-vous, capitaine ?

— Je ne crois pas que nous ayons de tempête, peut-être un peu de vent cette nuit, mais pas trop fort.

— C'est aussi mon opinion, à moins cependant... hem ! Et il regarda Miss Thornbull, en se drapant dans sa longue robe de chambre et en prenant un air connaisseur.

— A moins cependant ? reprit Clarisse.

— A moins qu'il n'y ait... qu'il n'y ait... une tempête, continua-t-il.

— Oh ! c'est juste. Vois donc, ma chère Sara, comme nous devons être heureuses d'avoir avec nous un homme d'une aussi grande expérience. Savez-vous, monseigneur, que mon amie me disait, il n'y a encore que quelques minutes, que, sans vous à bord, elle mourrait de frayeur, surtout si nous avions le malheur de faire la rencontre de quelques navires suspects. Croyez-vous qu'il y ait quelque danger ?

— Mais cela dépend, mademoiselle, répliqua le comte en se dressant d'au moins un demi-pouce sur ses talons de savates (ses savates aussi avaient des talons,) se croisant les bras, à la Marius, après avoir placé son bonnet de coton à la militaire sur le coin de sa tête, et se donnant l'air le plus capable ; mais cela dépend.

Sara était devenue rouge comme une cerise et était toute honteuse. Elle jeta un coup d'œil suppliant à Clarisse ; mais celle-ci, la gaie et la gâtée enfant qu'elle était, n'y fit pas attention et continua :

— Vous protégerez ma chère Sara, n'est-ce pas, monseigneur, elle a tant confiance en vous ! quant à moi, je suis brave, je suis la fille d'un officier ; j'ai mon père et peut-être aussi que M. le capitaine ne m'abandonnerait pas dans un danger ; mais comme Sara est peureuse, j'aime mieux qu'elle soit sous votre protection.

— C'est juste, la moins brave doit avoir le meilleur protecteur ; et quoique je n'aie pas la présomption de me croire plus puissant que votre père et le capitaine réunis, j'ose au moins espérer que, dans la circonstance, Mlle. Sara n'aura pas occasion de se repentir de l'honneur qu'elle me fait de me choisir pour son défenseur. Qu'en pensez-vous, capitaine ?

Et le comte sembla se grandir encore d'un demi-pouce, tant il étirait les muscles de son col par en haut.

En ce moment son bonnet de nuit de coton tomba, et comme il avait oublié sa perruque, il laissa voir à nud son crâne nouvellement râsé. Dans son excitation le comte ne s'était pas aperçu de la perte de son bonnet.

Cette nouvelle exhibition vint mettre le comble à l'hilarité des spectateurs.

— Oh mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Clarisse, et elle se roula sur son banc, se tenant le côté avec ses deux mains, — oh mon Dieu ! je vais mourir !.....

— Qu'est ce que c'est, ma chère demoiselle, s'écria le comte, en faisant un pas et étendant les bras pour soutenir Clarisse ; permettez...

— Oh ! n'approchez pas, n'approchez pas : ce n'est rien, un point de côté...

et se levant elle alla en courant s'enfermer dans la cabine, que leur avait cédée le capitaine.

Sara profita du départ de Clarisse pour la suivre et descendre avec elle dans la cabine.

—C'est extraordinaire, comme elle est nerveuse, votre fille, Sir Gosford ! est-elle souvent sujette à ces points de côtés ? s'informa le comte d'un air tout à fait intéressé.

—Oh ! mais non, répondit Sir Gosford, qui avait de la peine à tenir son sérieux.

—Vous feriez bien d'y veiller ; j'ai connu une jeune personne, qui, par parenthèse, était une de mes nièces, si sujette à des attaques de nerfs, qu'elle finit par devenir toute perclue par les rhumatismes.

—Vraiment.

—Bien sûr, ceci est arrivé... attendez donc... je me rappelle bien de la date pourtant... C'était... oh ! c'est un peu ancien, c'est vrai, c'était deux ans avant que j'eusse l'âge de raison.

—Et depuis combien de temps l'avez-vous votre âge de raison ? demanda une agaçante petite voix, qui semblait venir de l'escalier de la cabine.

—Oh ! mademoiselle Clarisse, est-ce vous ? comment vous trouvez-vous ?

Sir Arthur Gosford fit un signe sévère à sa fille, qui supprima sur ses vermeilles petites lèvres, quelque sarcastique remarque prête à s'échapper.

—Mais mieux, bien mieux, merci. Et vous, comment vous sentez-vous du mal de mer ?

—Le grand air me fait du bien, et d'ailleurs l'espèce d'imperceptible émotion que m'a causée, par rapport à vous et à mademoiselle Sara, l'annonce de deux voiles étrangères, m'a complètement guéri.

—Vous êtes bien bon, monseigneur, de vous inquiéter ainsi de nous.

—Au contraire, voyez-vous, nous autres militaires, nous sommes les protecteurs nés du sexe le plus faible.

Le mot Don Quichotte vint trembler sur les lèvres de Clarisse.

—Mais, à propos, continua le comte, où sont-elles ces voiles étrangères ? j'ai beau regarder partout, je ne vois que le ciel et l'eau.

—On ne les voit pas encore, répondit Clarisse en jetant un coup d'œil au capitaine, il commence à faire sombre, mais du haut du mât, on a parfaitement pu distinguer que c'était deux vaisseaux pirates. Il est tout probable que demain nous serons attaqués !

Clarisse Gosford et tous les autres étaient loin de penser que ce qu'elle disait là, par esprit d'innocente malice, pouvait bien être la vérité.

—Pas possible. Qu'en pensez-vous capitaine ?

—Ce que j'en pense, répondit le capitaine, c'est que ce sont deux bons vaisseaux marchands, qui vont probablement à la Nouvelle-Orléans ou à la

Mobile. et que demain nous aurons complètement perdus de vue et laissés bien loin derrière nous.

En ce moment la clochette du souper se fit entendre, et le comte, passant cette fois par l'escalier, alla réparer sa toilette pour se mettre à table, où le capitaine et tous les passagers s'assirent.

Le repas fut gai, comme le sont tous les repas en mer lorsqu'il ne fait pas de tempête.

Le comte rassuré par le capitaine, à l'endroit des deux voiles à l'arrière, fut d'une excessive jovialité.

Après le souper, on monta sur le pont ; le capitaine et Sir Gosford se promenèrent ensemble ; Clarisse et son amie, appuyées sur le bord du navire, regardaient les bouillons phosphorescents qui semblaient courir le long du navire, en faisant un bruit semblable à celui d'un bâton mouillé avec lequel on brasserait des cendres rouges. Le comte lui, alla se coucher pour prévenir l'effet du tangage, qui commençait un peu, disait-il, à lui remuer les vivres sur l'estomac, qu'il avait affaibli par de copieux tributs journellement répétés.

Le vent avait un peu renforcé, mais le ciel s'était éclairci ; les nuages s'étaient dispersés ; et le firmament, d'un bleu si pur sous les tropiques, étincelait des feux des milliards d'étoiles dont il était parsemé.

Les deux jeunes filles continuèrent longtemps à garder le silence, chacune emportée par ses pensées dans des songes bien différents. Clarisse songeait à la Nouvelle-Orléans et à New-York, aux théâtres, aux bals et aux plaisirs de toutes sortes qui allaient éclore sous ses pas. Sara, elle, pensait à sa vieille mère et à son père ; et aussi elle avait bien un regret pour quelqu'autre personne ; un beau jeune homme qu'elle laissait derrière elle à Matance. Ce beau jeune homme, au teint brun, à la moustache légère, à la taille si souple, si brave, si galant et si amoureux, elle le quittait, et peut-être pour ne plus le revoir ? Son nom venait involontairement mourir sur ses lèvres. Pauvre Sara, elle pensait à son amant. Son cœur était gonflé et ses lèvres entre-ouvertes semblaient murmurer le nom d'Antonio, mais si faible, mais si bas, qu'il n'y eut que son âme qui l'entendit ; sa pauvre âme si triste ! une larme vint briller à sa paupière et un soupir s'échappa de sa poitrine.

— Clarisse, je vais me coucher, vas-tu venir avec moi !

— Attends donc encore un peu, il fait si beau, l'air est si pur, le vent si frais.

— Je ne me sens pas bien, je crois que j'ai un peu la fièvre, ma tête est lourde.

— Oui ! ma chère ; eh ! bien, allons. Et toutes deux, après avoir embrassé Sir Gosford et souhaité le bon soir au capitaine, descendirent à leur cabine.

Quelque temps après un matelot piqua huit coups sur la cloche, et carillonna ; c'était la fin du quart. Une voix se fit entendre sur l'avant qui criait :

— Tribord au quart !

Et le quart de tribord monta sur le pont pour remplacer les babordais, qui allèrent à leur tour se reposer, en attendant qu'un nouveau quart vint les rappeler à la manœuvre.

Le capitaine Pierre fit prendre un ris dans la grande voile et border. Après s'être assuré que tout était en ordre il alla se coucher, en recommandant qu'on le fit éveiller s'il survenait quelque chose d'inusité. Quand le capitaine descendit, il ventait une forte brise.

Tout était tranquille à bord. Les gens de quart, étendus sur le gaillard d'avant, fumaient leurs cigares.

De demi-heure en demi-heure, un matelot piquait la cloche, et criait d'une voix monotone :

—“ A l'autre et bon quart ! brise réglée ! ”

Chaque fois que ce cri se faisait entendre, un homme faisait un soubresaut dans la cabine, et se couvrait de son drap par dessus la tête dans son lit.

Cet homme, laissons-le reposer ; il a le mal de mer : nous le retrouverons demain.

CHAPITRE VI.

LA CHASSE.

Durant la nuit les deux vaisseaux, dont le haut des mâts était à peine visible à l'horizon au coucher du soleil, s'étaient tellement rapprochés qu'au point du jour l'un d'eux se trouvait par le travers du *Zéphyr* du côté du vent, à une portée de canon. C'était une polacre, sous toutes ses voiles, et offrant au vent tous les chiffons de toile qu'elle pouvait porter. A cinq ou six milles en arrière une corvette, qui elle aussi charriait de la voile autant qu'elle en pouvait porter, faisait tous ses efforts pour gagner au vent du *Zéphyr*.

La polacre semblait attendre la corvette, car elle commença à rentrer ses bonnettes et à amener ses perroquets volants.

L'officier de quart crut qu'il était à propos de réveiller le capitaine, et il descendit dans la cabine.

—Capitaine, deux voiles en vue !

—Et après ?

—Je n'aime pas leurs manœuvres !

—A quelle distance ?

—L'une par notre travers, au vent ; et l'autre à cinq ou six milles en arrière.

—Quelle espèce de navires ?

—Le plus près est un trois-mâts. Je n'ai pas pu bien distinguer, mais j'ai cru entrevoir des sabords. Le second est à peine visible.

Le capitaine sauta à bas de son hamac, saisit sa lougue-vue et monta sur le pont.

L'aurore commençait à poindre ; une lueur pâle et faible semblait sortir des flots vers l'Orient ; de gros nuages noirs, poussés par la brise, semblaient courir au-dessus des mâts.

D'un coup d'œil le capitaine reconnut que c'était une polacre, armée en guerre. Il ne pouvait encore reconnaître le vaisseau qui était à l'arrière, et qui apparaissait comme une masse noire, s'avançant, en roulant sur les ondes, comme le génie des tombeaux.

—En haut tout le monde sur le pont ! cria le capitaine.

Cet ordre fut répété par l'officier de quart, et en un instant tout l'équipage fut debout.

—Largue les ris du petit hunier !

—Oui, oui, capitaine.

Et cinq à six matelots s'élançèrent dans les haubans du mât de misaine.

—Borde le grand foc, en avant là !

—Timonier, veille à la risée !

—Oui, oui, capitaine.

—Lof à la risée !

—Lof, répéta le timonier.

—Laurin, cria le capitaine en s'adressant au maître canonnier, vieux loup de mer à la moustache grise, chargez-moi un canon à poudre pour assurer notre pavillon. Ce vaisseau ne montre pas ses couleurs, nous allons lui montrer les nôtres.

—Oui, oui, capitaine.

Un instant après, le pavillon américain montait au haut du mât le long de sa drisse, son battant flottant au vent et déployant ses couleurs nationales. Un coup de canon, tiré à poudre, vint ébranler le *Zéphyr* jusqu'au fond de sa cale.

Frappé comme par un coup d'électricité, un homme bondit comme une balle dans la cabine et retomba sur ses pieds en dehors de son lit. La première impulsion de cet homme fut de se fourrer sous la table, mais la vue de Sir Arthur Gosford, qui s'habillait à la hâte, modifia considérablement l'évolution qu'il allait exécuter.

—Oh ! mon cher monsieur, qu'est-ce que ça veut dire ? nous avons été surpris par des pirates ! je crois les entendre qui montent à l'abordage ; ils nous ont tiré une bordée à bout touchant ! Entendez-vous ? quel piétinement sur le pont !

—J'espère que ce n'est rien, répondit Sir Gosford, d'une voix calme. Peut-être quelque signal. Montons sur le pont pour nous en informer.

—Oui, c'est ça, montez ; vous descendrez ensuite me dire ce que c'est. Pendant ce temps là, je vais m'habiller et charger mes pistolets.

—Oh ! comte, vous n'avez pas besoin de vos pistolets, je vous en garantis.
—C'est toujours plus prudent, qui sait ?

Quand Sir Gosford fut monté sur le pont, il vit le capitaine Pierre, sa longue-vue à la main, examinant, de dessus la hune d'artimon où il était monté, le vaisseau qui ne se trouvait plus qu'à une petite portée de canon et qui s'avavançait vers le *Zéphyr*.

La moitié de l'équipage était distribuée dans les mâts et sur les vergues déferlant toutes les voiles ; l'autre moitié de l'équipage, rangée par file à tribord et à babord, se tenait prête à exécuter les moindres ordres.

Le capitaine ayant terminé son examen, redescendit sur le pont.

—Que pensez-vous de ce vaisseau ? demanda Sir Gosford, en s'approchant du capitaine.

—Ma foi, je n'en sais trop rien. Nous avons montré nos couleurs ; il ne montre pas les siennes, j'ai envie de lui demander pourquoi. Après, nous saurons à quoi nous en tenir sur son compte. Et le capitaine se tournant vers maître Laurin :

—Un coup de canon à boulet à l'avant de ce navire !

Et un canon tonna, son boulet allant ricocher à l'avant de la polacre.

—Ah ! ah ! s'écria le capitaine, il montre ses couleurs ! c'est un pavillon Hollandais. Et la polacre s'avavançait toujours, en maintenant sa position par le travers du *Zéphyr*.

—Babord la barre !

—Babord la barre, répéta le timonier.

Au mouvement du gouvernail, le *Zéphyr*, arrivant un peu, prit plus de vent dans ses voiles et s'élança gracieusement en s'éloignant graduellement de la polacre, qui serrait au plus près afin de ne pas dépasser le *Zéphyr*, qui était sous le vent à elle.

La polacre exécuta la même manœuvre que le *Zéphyr* et fit une semblable arrivée.

—Capitaine, ce vaisseau manœuvre comme nous ; que prétend-il faire ?

—Je n'en sais rien, répondit celui-ci en secouant la tête ; je n'aime pas son apparence, et j'aime encore moins celle de cette corvette, qui charrie de la voile plus qu'il n'en faut pour marcher décemment.

Il faisait alors grand jour et l'on pouvait facilement distinguer la corvette, qui n'était guère plus qu'à quatre à cinq milles, et gagnait à chaque instant sur le *Zéphyr* qui n'avait pas encore toutes ses voiles dehors.

En ce moment Trim, le gros nègre, qui regardait attentivement la polacre, appuyé sur le bastingage de babord, fit signe à Tom de venir près de lui.

—Tom, lui dit-il quand il fut arrivé, je ne sais si je me trompe, mais ce vaisseau m'a tout l'air d'une certaine polacre que nous avons rencontrée aux environs du Cape Frio, il y a un mois, lorsque nous allions à Rio, et que

nous avons alors reconnue pour un de ces maudits pirates, qui infestaient les côtes du Brésil à cette époque.

—Trim, tu as raison.

—Tiens, Tom, regarde sa voile de misaine ; vois-tu cette pièce de toile ronde au milieu, et cette autre un peu au-dessous ? oh ! je suis bien sûr maintenant.

—Moi aussi je la reconnais maintenant, c'est bien la même polacre. Nous allons danser tout à l'heure au son du canon. Si encore nous n'avions pas à nos trousses cette maudite corvette, que je n'aime pas du tout, je me moquerais bien de la polacre ; nous lui ferions bien vite prendre le large comme nous le lui avons déjà fait prendre !

—Capitaine, cria un matelot, placé en vigie au mât d'artimon, la corvette fait des signaux à la polacre.

Le capitaine dirigea un instant sa longue-vue sur la corvette.

—Courez vite en bas, Sir Gosford, pour rassurer votre fille et mademoiselle Thornbull. Vous les ferez passer dans la grande cabine. Nous allons bientôt essuyer une bordée ; et peut-être aussi aurons-nous besoin des canons de poupe qui sont dans ma cabine.—Dans tous les cas, soyez tranquille, je tâcherai d'éviter le combat et ferai force de voiles pour leur échapper, si, comme je le crois, ce sont des ennemis. Si une fois je puis virer de bord, je me moque bien d'eux. Allez, allez vite.

A peine Sir Gosford fut-il descendu, que les flancs de la polacre s'embrasèrent, un nuage de fumée l'enveloppa toute entière, et trois à quatre gros boulets vinrent mourir à une demi encablure du *Zéphyr*. Au-dessus de la fumée on vit un pavillon noir, sur lequel se dessinait en blanc une tête de mort et au-dessous deux os en croix, monter le long de sa drisse et se fixer à la tête du grand mât.

—Oh ! oh ! murmura le capitaine Pierre, il paraît qu'on ne fait plus de mystère maintenant ; ils ont eu tort tout de même de commencer le bal à cette distance, avec des caronades qui ne portent qu'à moitié chemin.—Puis se tournant vers son équipage :

—Allons, mes enfans, pointez dans la voilure !

—Oui, oui, capitaine.

—Attention ! feu !

Et les quatre canons de babord, qui éclatèrent en même temps, firent trembler le *Zéphyr* dans toute sa membrure. Le capitaine suivit de l'œil l'effet de sa bordée dans la voilure de la polacre.

—C'est bien, mes enfans, donnez-moi des dix-huit à cette distance : ça parle au moins.

—Holà en avant là, nettoyez le gaillard d'avant ! c'est au tour de Cicéron à parler maintenant, il aura peut-être quelque chose à dire ?

En un instant tout fut prêt.

Le capitaine se rendit lui-même sur le gaillard d'avant, et là de sa voix qui dominait le bruit du combat et les clameurs du pont, il fit entendre les ordres suivants, de l'exécution vive et prompte desquels dépendait peut-être le salut du *Zéphyr*.

—Pare à virer !

Tous ceux de l'équipage destinés à la manœuvre coururent se placer à leur poste, le timonier amena un peu pour faire porter les voiles.

—Adieu-va !

Aussitôt on brassa l'ourse d'artimon tout à fait sous le vent, et le timonier mit la barre sous le vent.

—Largue le lof !

En un clin d'œil les écoutes des focs et des voiles d'étai ainsi que l'amarre de la grande voile, furent larguées.

Le capitaine profita de l'instant où l'on exécutait cette manœuvre, pour pointer lui-même son canon favori, son *Cicéron*. Aussitôt que la proue du *Zéphyr* arriva au vent en droite ligne avec le flanc de la polacre :

—Feu ! cria le capitaine.

Et sans prendre le temps de regarder l'effet, que pouvait avoir produit l'éloquence de son prince des orateurs à la parole de fer, il cria à l'équipage d'une voix sonore et retentissante :

—Décharge derrière !

Et au moment où la proue du *Zéphyr*, obéissant à cette manœuvre, commençait à dépasser le lit du vent, encore une fois la voix du capitaine retentit et fit entendre l'ordre de :

—Décharge devant !

A ce commandement les vergues des voiles de misaine furent vivement brassyées et orientées sur le côté opposé ; et le *Zéphyr*, ayant viré de bord vent de vent, s'élança en bondissant à travers les flots comme un coursier qui, un instant retenu par le mors, se sent enfin libre sous les rênes qu'on lui abandonne, tressaille, secoue sa crinière et dévore l'espace. Le *Zéphyr* frissonnait dans sa membrure sous l'effort du vent qui sifflait dans ses voiles, en ce moment toutes dehors ; sa proue en fendant l'onde, faisait jaillir à l'avant des tourbillons d'écume, qui s'enlevaient et se dispersaient en vapeur emportée par la brise.

—Hourra ! hourra ! crièrent spontanément tous les matelots du *Zéphyr*, en le voyant si gracieusement franchir les lames écumantes.

Mais la manœuvre si hardie de virer de bord vent de vent sur un vaisseau ennemi, n'avait pu s'exécuter sans approcher le *Zéphyr* à la portée des canons de la polacre, qui envoya sa bordée en plein dans ses voiles, emportant le grand perroquet et la perruche, causant plusieurs avaries assez importantes dans ses cordages, et blessant légèrement deux gabiers dans les huniers.

Quant à la polacre, elle avait bien plus considérablement souffert dans sa mâture, ayant eu son mât de misaine brisé, un peu au-dessous de son hunier, entraînant dans sa chute une partie des cordages du grand mât, déchirant du haut en bas le grand hunier et la grand' voile.

Trim, qui durant tout ce temps s'était tenu campé au-dessus de la cambuse, avait suivi de l'œil l'effet de la décharge de Cicéron. Au moment où le coup partit, il se dressa sur ses genoux et quand il vit le mât de misaine de la polacre tomber, il jeta un cri de triomphe, lança sa casquette pleine de graisse dans les airs et sautant sur le pont il se mit à crier à tue-tête, en gesticulant et cabriolant comme un fou :

—Hi ! hi ! hi ! Bonjour la polacre, en voulez-vous encore ? hi ! hi ! hi ! Bien visé ça, mon petit maître ! hurra pour mossié Céron ! Cré matin ça que mossié Céron ! Il est temps moué couri faire le déjeuner ! Cré matin ça que mossié Céron ! hurra ! hurra !

Et le pauvre Trim, ivre de joie, entra dans la cambuse où il tisonna vigoureusement le feu et brassa ses chaudrons. Puis un instant après ressortant sur le pont quand la bordée de la polacre vint causer les avaries, dont nous avons parlé, dans la voilure du *Zéphyr* ; il agita son poing vers la polacre, en lâchant un énorme juron, et s'étonnant que le capitaine ne lui courut pas sus, pour le punir de sa témérité. Mais le capitaine ne pensait pas ainsi, et d'ailleurs il avait bien d'autres choses à faire.

Le *Zéphyr* qui, sous sa nouvelle bordée, courait grand largue, fut bientôt hors de la portée des caronades de la polacre ; mais comme il avait perdu deux de ses mâts et souffert de graves avaries dans son gréement, il était évident que la corvette gagnait considérablement sur lui.

Le capitaine Pierre appela le maître d'équipage, et lui recommanda de faire servir à ses gens une double ration de rum et un bon déjeuner,

Après avoir fait l'inspection de la mâture, examiné les avaries, s'être assuré que les blessures de ses matelots étaient légères et avoir assisté à leur pansement ; il donna quelques ordres au contre-maître et descendit dans la cabine, où il crut qu'il était temps de se rendre.

Sir Arthur Gosford était assis sur un sofa tenant une des mains de Sara, qui sanglottait et pleurait à chaudes larmes, et qu'il s'efforçait de rassurer ; Clarisse calme et tranquille était assise près de son père, sa tête appuyée sur son épaule.

A l'arrivée du capitaine, tous trois se levèrent à la fois, et d'une seule voix lui demandèrent où en étaient les choses sur le pont.

—Tout est clair maintenant. Pas d'accident sérieux, quelques voiles et quelques gréements endommagés. Voilà tout.

—Pas de blessés ? demanda Sara d'un air timide.

—Pas pour en parler, deux hommes égratignés.

—Et la polacre ? demanda Sir Gosford.

—La polacre ! oh ! nous lui en avons donné assez pour aujourd'hui. Je ne crois pas qu'elle y revienne une seconde fois... Mais à propos où est donc M. le comte d'Alcantara ?

—Le comte d'Alcantara ? répétèrent Clarisse et Sara tout d'une voix.

—Oui, je ne le vois nulle part ; il ne s'est pas montré sur le pont, il doit être resté dans la cabine, continua le capitaine.

—Il était ici quand la canonnade a commencé, lisant dans ce livre à l'autre bout de la table. Je suis sorti un instant pour aller chercher mes deux enfans, et quand je suis rentré il n'y était plus.

—Vous êtes bien certain ?

—Bien certain.

Le capitaine s'avança pour voir par curiosité quel était ce livre qui pouvait avoir assez intéressé le comte, au milieu de la confusion de la canonnade.

C'était un livre d'heures, ouvert à la prière des agonisants.

—Comte d'Alcantara, cria le capitaine à haute voix, où êtes-vous ?

Personne ne répondit.

Le capitaine appela le maître d'hôtel, et lui ordonna d'aller sur le pont voir si le comte d'Alcantara y était, et s'il ne l'y trouvait pas, de s'informer et de le chercher partout.

On appela, on chercha, mais en vain.

—Ecoutez, s'écria Clarisse, il me semble avoir entendu quelque chose au fond de la salle, écoutez !

Le capitaine, Sir Gosford, Clarisse et Sara coururent à l'endroit d'où semblait venir un son faible et étouffé. On écouta encore, puis on entendit une voix qui criait : " au secours." La voix venait de la soute aux vivres. Le capitaine voulut ouvrir la porte, mais elle était fermée en dedans. Sans perdre de temps, il l'enfonça d'un coup de pied et entra. Personne !

—C'est pourtant bien d'ici que venait cette voix, dit Clarisse.

—Oui, oui, répondit une voix, qui semblait venir de l'autre monde.

—Où ?

—Ici.

—Où, ici ?

—Ici, ici, j'étouffe, dans le baril à fleur ; vite, vite, j'étouffe !

Le capitaine en un instant comprit tout ; il débarrassa un baril à fleur qui se trouvait couvert de sacs, de boîtes et d'autres choses ; et au même instant on vit le couvercle se soulever, puis une tête et une figure, toutes blanches, sortir de dedans un baril à demi plein de farine, soufflant et éternuant comme un marsouin.

Une explosion d'éclats de rire vint saluer cette grotesque apparition. Étrange combinaison des facultés humaines. Tout à l'heure des pleurs, maintenant des rires ! Tant il est vrai que souvent les extrêmes se touchent. Le sublime et la mort à un bout, le ridicule et la folie à l'autre ;

la bravoure sur le pont et la peur dans un baril de farine ! quels contrastes et quels rapprochements !

—Ne riez pas de mon malheur, je vous en prie, cria le comte, en essayant sa figure du revers de sa main. Je vais vous raconter comment cet accident m'est arrivé ; attendez.

Et, en ce disant, il passa dans la cabine du maître d'hôtel, où il se lava et fit sa toilette.

—Allons sur le pont, mes enfans, dit Sir Gosford à Clarisse et à Sara, pour prendre l'air un peu, et examiner ce qui se passe au dehors.

Sur le pont tout se ressentait des effets de la dernière escarmouche. Des bouts de cordages coupés, des tronçons de mâts, des épars, des vergues brisées, qu'on était activement occupé à réparer. A l'arrière du *Zéphyr*, la corvette qui avançait, avançait toujours, et qui avait regagné le chemin que la manœuvre si heureuse et si hardie du *Zéphyr* lui avait fait perdre. Plus loin dans la distance, la polacre qui avait abandonné la chasse pour le moment, et réparait ses avaries.

Ce spectacle avait quelque chose d'effrayant, aussi Sir Gosford eut-il regret d'être venu sur le pont avec ses deux jeunes filles. Il fut bien aise de redescendre dans la cabine quelque temps après, quand la cloche du maître d'hôtel vint annoncer que le déjeuner était servi.

—Allez déjeuner, Sir Gosford, lui dit le capitaine, ne m'attendez pas ; j'irai vous rejoindre dans un instant.

Le capitaine donna les ordres nécessaires pour se préparer à l'abordage, car il vit bien qu'il n'y aurait pas moyen de l'éviter. Après avoir jeté encore un coup d'œil sur la corvette qui s'avançait toujours, il recommanda qu'on vint l'avertir aussitôt qu'elle commencerait à arriver à la portée de ses deux pièces de retraite, qui étaient dans sa cabine ; et il descendit prendre sa place à la table du déjeuner.

Le silence le plus profond régnait dans la cabine. Les figures étaient sérieuses ; celle du comte d'Alcantara trahissait une certaine confusion qu'il s'efforçait de surmonter. Le capitaine qui voulait prolonger le repas, et faire diversion aux sombres pensées qui occupaient l'esprit de ses convives, s'adressa au comte d'Alcantara et le pria, en s'efforçant de supprimer un sourire, de leur raconter la cause de l'accident qui lui était arrivé.

—C'est une vraie fatalité, répondit le comte, imaginez que voulant monter à la hâte sur le pont, pour aller me mêler aux combattans, je pris le chemin de cette chambre croyant y arriver plutôt. Je cherchais à mettre le pied sur un baril pour sortir par l'écouille, quand, fatalité ! le couvercle s'enfonça sous mes pieds et voulant me soutenir sur une espèce de tablette, la planche manqua et je fus précipité dans le baril, entraînant avec moi sacs, boîtes et tout ce qui se trouvait sur la tablette.

—Mais, c'est un terrible accident, vous pouviez étouffer.

—Dans toute autre circonstance, continua le comte en reprenant tout son aplomb, ce n'eut été rien ; mais vous pouvez juger des tortures que j'endurai, quand je vis qu'il m'était impossible de soulever l'énorme poids qui était tombé sur le baril, surtout, remarquez bien, surtout quand je réfléchis, que peut-être ma présence sur le pont pouvait être de quelque secours !

—L'effronté et impudent bavard ! pensèrent tous les passagers. Le capitaine se moucha, Sir Gosford toussa, Clarisse avala une énorme gorgée de thé au risque de se brûler, et Sara sourit tristement. Cependant à mesure qu'il parlait, l'idée de la scène du comte sortant de la farine, vint peu à peu prendre la place des idées plus sombres, que la vue du spectacle sur le pont avait réveillées dans leur esprit.

Déjà le déjeuner avait duré quelque temps, quand un coup de canon se fit entendre. Tous se levèrent à la fois. Le capitaine s'élança sur le pont.

G. B.

(*A continuer.*)

LE TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ.

Le 5 juin 1854, Lord Elgin, Gouverneur du Canada et Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, signait à Washington un Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis. Ce traité, conclu par l'Angleterre en faveur de ses colonies de l'Amérique du Nord, était fait pour dix ans à partir du jour de sa ratification par les puissances intéressées. Les diverses législatures s'occupèrent aussitôt de lui donner force de loi, et l'Acte entra définitivement en opération le 11 septembre suivant, jour où il fut promulgué par le Président Pierce.

Comme cette période de dix années est sur le point d'expirer, on discute partout, aux Etats-Unis et ici, les avantages qu'en ont retirés les deux pays, l'importance relative de leurs marchés l'un pour l'autre, les éventualités d'une cessation de réciprocité d'échanges, et les bases nouvelles de leurs relations futures. Nous n'avons pas la prétention de faire dans ce travail une étude complète de ces graves sujets, et encore moins d'arriver à des conclusions infaillibles : notre but est simplement d'être utile à ceux qui ne seraient pas en mesure de juger de l'importance de la question, en appuyant de quelques recherches puisées aux sources officielles la valeur de nos remarques.

I

Le premier article du Traité de 1854 porte, que—“ En outre de la liberté
“ garantie aux pêcheurs des Etats-Unis par la convention du 20 Octobre
“ 1818, de prendre, saler et sécher du poisson sur certaines côtes des colo-
“ nies britanniques de l'Amérique du Nord désignées en icelle, les habitants
“ des Etats-Unis auront, en commun avec les sujets de Sa Majesté Britan-
“ nique, la liberté de prendre du poisson de toute sorte, excepté les poissons
“ à coquille, sur les côtes et rivages maritimes, et dans les baies, havres et
“ anses du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile

“ du Prince-Edouard et des différentes îles adjacentes, sans être restreints à aucune distance du rivage, avec permission de débarquer sur les côtes et rivages de ces colonies et des îles d’icelles, ainsi que sur les îles de la Magdeleine pour y sécher leur filets et préparer leur poisson : Pourvu qu’en ce faisant ils n’empiètent pas sur les droits de la propriété privée, ni ne troublent les pêcheurs britanniques dans la jouissance paisible de quelque partie que ce soit des dites côtes occupées par eux pour le même objet.”

Le troisième déclare que les céréales, les bestiaux, le poisson, les minéraux de toute sorte, le charbon, les bois de construction et de chauffage, la laine, le gypse, le lin et le tabac bruts, les chiffons, les cuirs crus, etc., du crû et de la production des colonies ou des Etats-Unis, seront admis en franchise dans chacun de ces pays.

Par le quatrième, il est convenu que “ les citoyens des Etats-Unis auront le droit de naviguer sur le fleuve St. Laurent et dans les canaux du Canada, servant de voie de communication entre les grands lacs et l’océan Atlantique, avec leurs vaisseaux, bateaux et embarcations, aussi pleinement et librement que les sujets de Sa Majesté Britannique, sujets seulement aux mêmes droits de péage et autres droits que ceux qui sont maintenant ou pourront être par la suite exigés des dits sujets de Sa Majesté ; bien entendu néanmoins que le gouvernement britannique conserve le droit de suspendre ce privilège en en donnant dûment avis au gouvernement des Etats-Unis.

“ Il est de plus convenu que si, en aucun temps, le gouvernement britannique exerce le dit droit réservé, le gouvernement des Etats-Unis aura le droit de suspendre, s’il le juge à propos, l’opération de l’article III du présent traité, en autant qu’il se rapporte à la province du Canada, pendant aussi longtemps que pourra continuer la suspension de la libre navigation du fleuve St. Laurent ou des canaux.

“ Il est de plus convenu que les sujets britanniques auront le droit de naviguer librement sur le Lac Michigan avec leurs vaisseaux, bateaux et embarcations, aussi longtemps que le privilège de naviguer sur le fleuve St. Laurent garanti aux citoyens américains par la clause ci-dessus du présent article continuera, et le gouvernement américain s’engage de plus à insister auprès des gouvernements des Etats particuliers pour qu’ils assurent aux sujets de Sa Majesté Britannique l’usage des différents canaux appartenant aux Etats, sur un pied d’égalité avec les habitants des Etats-Unis.”

On a prétendu voir dans cette mesure l’expression d’une politique large et libérale du gouvernement américain envers des colonies qui ne lui appartenaient pas ;—et aujourd’hui même on se sert de ce fait pour nous reprocher les sympathies que trouve ici la cause du Sud. Rien de plus contraire à la vérité. S’il fallut au Cabinet de Washington de graves raisons pour se

décider à faire brèche dans son vieux système prohibitif, on doit les chercher dans le traité et pas ailleurs.

Quels sont en effet, les droits que demandent et obtiennent les Etats-Unis, à part la réciprocité de libre échange stipulée également entre eux et les Provinces ? Afin de contrebalancer les avantages que pourront retirer celles-ci de la plus grande importance des marchés américains, ils exigent en retour que les pêcheries du Golfe leur soient ouvertes, aux mêmes titres et privilèges qu'aux sujets anglais. Or, on peut se faire une idée de la valeur de cette condition par le chiffre de l'exportation du poisson des Etats-Unis qui s'élève à la somme de 12 millions de piastres par année.

Et d'ailleurs, qu'avait à craindre le commerce américain de la concurrence d'une population d'à peu près 2,400,000 habitants que renfermait les cinq Provinces lors de la signature du traité, contre celle de 23 millions que l'on comptait aux Etats-Unis à la même époque ? Quelles appréhensions assez sérieuses pouvaient le justifier de demander une compensation aussi énorme ? L'un des résultats de l'exploitation de nos pêcheries par les Américains a été de nous faire tomber sous leur dépendance pour notre approvisionnement de poisson et d'huile de poisson, et de nous obliger par là de payer une prime indirecte à leurs pêcheurs pour lutter contre les nôtres.

Malgré sa propre production, le Canada seul a importé des Etats-Unis pour la somme énorme de \$210,894 en 1861 et de \$268,045 en 1862. Ainsi donc, loin de nous octroyer des faveurs, la République fédérale a fait au contraire un excellent marché : de part et d'autre on s'est efforcé de recevoir l'équivalent de ce que l'on donnait, et pas autre chose.

Les avantages réalisés par les Américains du traité de 1854 ne s'arrêtent pas là :

“ Le premier résultat du Traité, écrit M. Ward, dans un rapport du Comité de Commerce du Congrès de 1862, fut de donner une grande et avantageuse impulsion à notre commerce en général avec le Canada.”

En consultant les statistiques officielles, on voit en effet que sur un total de \$215,928,776 d'importations faites par le Canada depuis 1855 à 1860 inclusivement, les Etats-Unis figurent pour une part de \$114,259,345, — c'est-à-dire plus de la moitié. Quant aux autres provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince Edouard et de Terre-neuve, le total de leurs exportations, pour la seule année 1861, s'élève à une valeur de \$16,347,567, contre \$20,097,671 d'importations, représentant un chiffre d'affaires de \$36,445,238. La valeur totale des produits exportés aux Etats-Unis pour la même époque n'atteint que la faible somme de \$160,665, tandis que celle des importations donne \$1,723,488.

On se fera encore une idée plus exacte des relations commerciales des colonies anglaises de l'Amérique du Nord avec les Etats-Unis, si l'on considère que sur un mouvement total du commerce de 1861, pour les cinq provinces, de \$114,702,719, les Etats-Unis y entrent pour \$31,403,468.

La moitié de cette dernière somme représente, en moyenne, la valeur des articles admis en franchise d'après le Traité de Réciprocité: or, comme nos exportations aux Etats-Unis sont dans une proportion d'à peu près 1 sur 3 avec nos importations, il est facile de se convaincre que le commerce américain a fait d'assez bonnes affaires à l'aide des conventions de 1854.

Pendant que nous en sommes aux chiffres, voyons de suite ce que le Canada a retiré de profits du traité, par un rapprochement de statistiques également authentiques.

Le chiffre de nos importations des Etats-Unis s'est élevé en

1851	à	\$ 8,365,764,	celui de nos exportations à	\$ 4,071,544.
1852	"	8,477,693,	"	"
1853	"	11,782,144,	"	"
1854 ¹	"	15,534,096,	"	"
1855	"	20,828,676,	"	"
1856	"	22,704,508,	"	"
1857	"	20,224,648,	"	"
1858	"	15,635,565,	"	"
1859	"	17,592,916,	"	"
1860	"	17,273,029,	"	"
1861	"	21,069,388,	"	"

Le fait le plus grave et le plus digne de remarque de cette nomenclature de statistiques, c'est qu'après l'accroissement subit de nos exportations aux Etats-Unis de 1854 à 1855, le chiffre de cette dernière année, qui n'aurait dû être que le premier résultat du traité, a été peu dépassé, et qu'il forme, à un million près, la moyenne des sept années subséquentes. Il suit tout naturellement de ce fait que le marché le plus naturel du Canada n'est pas du tout les Etats-Unis, ainsi qu'on le prétend généralement. Autrement, il serait assez difficile d'expliquer pourquoi le chiffre seul de nos échanges avec les Etats-Unis serait resté stationnaire, lorsque l'industrie et le commerce ont fait en ce pays de si grands progrès depuis dix ans.

On paraît en général peu se douter de ce fait, et cependant il est certain, clair, décisif. Nos voisins le savent, et c'est peut-être à cause de cette connaissance de nos propres affaires qu'ils cherchent aujourd'hui avec tant d'ardeur et par tant de moyens à nous persuader d'étendre davantage la portée du traité.

Il ne faudrait peut-être pas chercher ailleurs non plus le motif des nombreux griefs qu'a soulevés de tout temps leur mode d'interpréter le traité et la foi jurée.

Voici ce que l'ex-ministre des Finances, M. Galt, écrivait il y a deux ans à ce sujet :

" L'esprit du traité a été violé par les Etats-Unis lorsqu'ils ont imposé de

¹ Date du Traité de Réciprocité.

“ forts honoraires consulaires dans les cas de preuve d’origine, honoraires
 “ équivalents à un impôt, et qui, après deux ans de négociations, ont enfin
 “ été abolis par acte du Congrès. A l’article *bois de construction et merrain*
 “ ils ont assujéti aux droits toutes les planches et madriers qui étaient en
 “ tout ou en partie équarris, sciés ou embouvetés, donnant ainsi le sens le
 “ plus restreint aux mots *manufacturé en tout ou en partie*. Pour compléter
 “ l’idée que le gouvernement américain se fait de l’esprit et du but du traité,
 “ disons encore que la farine faite en Canada avec le *blé américain* est su-
 “ jette aux droits, bien que la farine du Canada en soit exempte. De même,
 “ les bois de construction fabriqués en Canada de billots américains, sont
 “ sujets aux droits aux Etats-Unis ; dans ces cas, et particulièrement pour
 “ les deux derniers, on doit se demander si la décision des Etats peut s’ac-
 “ corder avec l’esprit et même la lettre du traité.”

Et plus loin :

“ Le Canada permet le libre enregistrement des vaisseaux étrangers,—les
 “ Etats-Unis ne le font pas. Longtemps le Canada a tenté, mais sans succès,
 “ de laisser les grands lacs libres aux vaisseaux des deux pays destinés au
 “ service des côtes. Le Canada permet aux embarcations américaines de
 “ traverser tout son réseau de canaux jusqu’à l’océan sans aucune espèce
 “ de péages ou de droits ; mais aucune embarcation canadienne ne peut,
 “ même en acquittant les péages, entrer dans un canal américain. La stipu-
 “ lation suivante de l’article IV du traité de réciprocité est restée lettre
 “ morte, savoir : *que le gouvernement des Etats-Unis s’engage à insister*
 “ *auprès des gouvernements des différents Etats pour assurer aux sujets de Sa*
 “ *Majesté Britannique, l’usage des canaux des différents Etats sur un pied*
 “ *d’égalité avec les Etats-Unis . . .* Le gouvernement canadien n’a pas même
 “ été informé si on avait tenté les efforts qu’on avait promis de faire. On
 “ achète constamment sur les marchés américains des produits étrangers
 “ pour les importer en Canada, et ces produits ne paient, dans ce cas, de
 “ droits que d’après la facture étrangère première ; mais les règlements de
 “ la douane américaine s’opposent à ce que des transactions de ce genre
 “ s’opèrent sur les marchés canadiens. Ainsi, par exemple, le thé a toujours
 “ été soumis à un droit de 20 pour cent lorsqu’il était importé du Canada,
 “ bien qu’il soit exempt de droits lorsqu’il arrive par voie de la mer. Les
 “ articles fabriqués en Canada ont toujours payé des droits élevés dans les
 “ Etats, tandis que les mêmes articles fabriqués aux Etats Unis ont, jusqu’à
 “ ces derniers temps, été admis en Canada à un tarif très-bas, et sous le tarif
 “ actuel ils paient encore bien moins que lors de l’établissement du tarif
 “ Morrill.”

En résumé et pour emprunter à la vie réelle une comparaison pleine de justesse,— la position du Canada avec les Etats-Unis est celle d’un petit négociant plein de ressources, d’énergie et d’avenir, qui serait venu s’établir

près d'un gros marchand en train de faire fortune. Tout d'abord, ce dernier ne manque pas de mépriser l'humble boutique qui vient de s'installer à ses côtés ;— il est si fort et la concurrence sera si faible ! Cependant, le nouvel arrivé réussit peu à peu à se créer une clientèle qu'il augmente et qu'il soigne avec une sollicitude de tous les instants ; il augmente ses affaires de temps en temps et avec prudence ; il étudie tous les jours les prix du marché et les besoins de ses pratiques : bref, un beau matin, la modeste boutique a disparu et à l'endroit qu'elle occupait s'élève, sous les regards ébahis du gros voisin, de magnifiques magasins et de vastes entrepôts où se meut tout un monde de commis et d'hommes affairés. Est-ce que l'intérêt ne dictait pas au premier marchand de prendre dès le commencement tous les moyens de s'associer, d'éloigner ou de ruiner son rival !

II

On est loin d'être d'accord aux Etats-Unis sur le mode de leurs futures relations commerciales avec les Colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Comme il doit tout naturellement arriver dans toutes les questions de ce genre entre deux grands pays, l'opinion varie avec la diversité de production des territoires intéressés. L'Ouest, pays agricole et favorable par conséquent à tout ce qui peut activer l'écoulement de ses produits vers les marchés européens, n'a rien à craindre du libre échange actuel ; il lui est au contraire très-utile en ce qu'il suscite une concurrence formidable aux compagnies américaines de transit. Aussi, les Chambres de Commerce de St. Paul, de Détroit, de Milwaukie, de Chicago, de Cleveland et de Buffalo sont-elles unanimes ou à peu près à demander la continuation du traité tel qu'il est, tout en proposant d'en rendre l'application plus large et mieux définie.

L'Est, au contraire, est d'opinion différente et demande beaucoup plus. Le traité de 1854, avec ses restrictions, n'a contribué, suivant les yankées du nord, qu'à favoriser le Canada à leurs propres dépens. Tandis que ce dernier pays trouvait son profit à exporter en franchise sur leur marchés ses céréales et ses animaux, leurs articles de fabrication restaient frappés à la frontière canadienne des droits les plus élevés : — “ Est-ce là du libre échange, se sont-ils écriés ? Est-ce là de la réciprocité ?—Eh ! bien, maintenant, non— seulement nous rejetons les relations existantes, mais nous voulons le libre échange absolu ; nous voulons, dans l'intérêt de tous, l'abolition de toute barrière douanière entre le Canada, les Provinces et les Etats-Unis ; — nous allons même plus loin, nous proposons l'adoption par les deux pays d'un *Zoll-Verein*.”

Avant d'entrer dans l'examen rapide de ces prétentions partagées par une certaine classe d'hommes de ce pays, à titre de doctrines économiques, ¹

¹ Vide Conclusions d'un Rapport de l'Assemblée Législative du 27 juillet 1857, par l'Hon. M. Merritt— et Réponse de l'ex-Ministre des Finances, M. Galt, du 25 Octobre 1859, à la dépêche du Duc de Newcastle au sujet du tarif canadien, — p. 8.

nous avons besoin de déclarer que nous ne sommes ni libre-échangiste, ni protectionniste dans le sens absolu de ces deux mots. Les intérêts du pays nous semblent plus chers que les systèmes, et nous croyons que l'économie sociale d'une colonie aussi importante que celle-ci, doit être basée sur les principes qui assurent son autonomie et son indépendance futures, plutôt que sur des théories que l'expérience se charge de démentir aussitôt qu'elles deviennent absolues.

Les systèmes sont toujours dangereux en ce qu'ils sont absolus, et la faveur éclatante dont jouit une doctrine nouvelle n'est pas la seule recommandation qu'elle doit offrir. Il y avait donc une grave erreur de se passionner pour telles et telles idées, pour telle et telle école d'économistes, ces derniers fussent-ils Say, Blanqui, Bastiat, Molinari, Rossi, Cobden, Bright, Walker, Huskisson et même Robert Peel.

Une théorie sociale, pour être vraie, doit partir de quelques principes vrais, universels, évidents, puis les appliquer suivant l'âge, le génie, le caractère, la situation géographique et le régime historique et dominant d'une nation. L'expérience des autres doit lui profiter, mais pas autant que celle du pays où elle pénètre.

Pays maritimes, producteurs et industriels, les colonies anglaises de cette partie du continent doivent régler leur marche, non d'après les idées ou les rêveries économiques les plus en faveur à l'étranger, mais d'après ce qui semble favoriser davantage leur force, leur richesse et leur expansion dans l'avenir. Notre gouvernement ne sera patriotique, ne sera libéral, ne sera intelligent, ne sera vrai qu'à cette condition. Soyons bien persuadés que si la phalange libre-échangiste de Manchester a fait tant de bruit, c'est uniquement parce que les principes s'accordaient avec les besoins publics : on a cru que ce résultat se reproduirait partout, et c'est ce en quoi on a éprouvé de bien amères déceptions. Une fois de plus, il a été acquis que copier ne signifie pas progresser.

Quel serait le premier résultat de l'application du libre-échange de tous les produits entre les Etats-Unis et le Canada, par exemple ?

La conclusion d'un traité de ce genre aurait pour premier et principal effet de créer des avantages en faveur de l'industrie américaine qu'il faudrait de toute nécessité étendre au commerce de la mère-patrie ; — en d'autres termes, les colonies seraient tenues, ni plus ni moins, qu'à abolir tout tarif et à se mettre en mesure de pourvoir par d'autres moyens aux frais de leurs gouvernements. Or, le système fiscal du Canada en particulier reposant surtout sur les taxes indirectes perçues à la frontière sur l'entrée des produits étrangers, le trésor se trouverait du premier coup avec un découvert que l'impôt foncier ne parviendrait certainement pas à réaliser. Nous perdriions avec les Etats-Unis seulement environ 4 millions de recettes. La suprême ressource des pays libres-échangistes nous resterait, il est vrai ; — nous pour-

riens compenser la perte du revenu douanier par les taxes directes. Oui, mais qui en voudra, en supposant même qu'elles pussent suffire à combler le déficit ? D'ailleurs, il serait sans exemple qu'une colonie trouvât son intérêt à faire ce changement.

Une autre considération qui est d'une très grave importance, c'est qu'un traité de libre-échange absolu avec la République voisine entraîne la ruine inévitable de nos entreprises publiques, en nous privant du seul moyen de les favoriser et de les rendre fructueuses, au moyen d'un tarif différentiel.

Quelques millions de plus ou de moins pour le trésor des Etats-Unis sont peu de chose, et d'ailleurs les Etats considérés isolément ne s'en sentiront nullement ; ils continueront donc de compenser par de gigantesques travaux d'art les avantages que la nature a donnés à nos moyens de communication. Privés d'une source de revenus importante, il nous faudra nous épuiser, pour continuer cette lutte inégale, incessante et ingrate, jusqu'à ce qu'un beau matin nos ports déserts, notre commerce ruiné, notre agriculture en souffrance, nos canaux silencieux, nos chemins de fer arrêtés et le peuple écrasé d'impôts, nous fassent apercevoir, mais trop tard de notre lamentable erreur.

Qu'il se déclare une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, que devenons-nous avec le libre-échange qui laisse tout-à-coup nos marchés déserts, sans approvisionnements, et à la merci d'une production lointaine et incertaine ?... En supposant même, ce qui est impossible, que les colonies pourraient rester neutres dans un tel conflit, comment empêcher les ennemis de la mère-patrie de venir chercher dans nos campagnes les chevaux, les bestiaux et les grains nécessaires à leurs armées, — de faire traverser nos canaux par leurs flottes de canonnières et de se servir de nos chemins de fer pour transporter leurs soldats ?

Un traité de libre-échange aurait encore pour résultat de ruiner les industries indigènes en inondant le pays des articles de fabrication américaine. Au moyen d'un tarif sagement protecteur, un gouvernement éclairé ouvre la porte d'un pays aux matières premières qui manquent à son industrie, et la ferme aux objets que le pays produit lui-même en quantité suffisante, ou qu'on veut l'obliger à produire ; par des droits différentiels et par des primes, il favorise sa navigation intérieure et extérieure, et active l'exploitation de ses mines.

Le lecteur ne s'attend pas à ce que nous répétions ici tous les arguments, tous les exemples, toutes les contradictions que l'on accumule depuis quarante ans sur ce sujet. Il suffira d'ajouter que l'une des principales raisons de la guerre civile de ces mêmes Etats-Unis qui nous demandent le libre-échange, provient d'une question de tarifs. Privés de toute communication avec les marchés de l'Europe par la guerre de 1812, les Etats-Unis, forcés de produire eux-mêmes, prirent tout à coup un développement industriel des plus marquants, en même temps que leurs pêcheurs enlevaient aux anglais le

monopole de la pêche à la baleine. Mais dans aucune partie de l'Union, ce développement ne prit le caractère qu'il eut dans les états compris sous le nom de Nouvelle-Angleterre. Après la guerre, les principes les plus stricts du prohibitisme et de la protection furent mis en pratique pour protéger ces manufactures naissantes de la concurrence Européenne. ¹ Les Etats du Sud qui étaient producteurs et par conséquent tendaient à élargir le plus possible le rayon de leurs échanges, se soulevèrent, menagèrent, protestèrent en présence d'une telle mesure, mais en vain. Cependant, le mécontentement fut porté à son comble en 1821, la Caroline se souleva et la République ne dut son salut qu'à l'énergique fermeté de son Président Jackson. Depuis cette époque, le tarif subit de temps à autre des changements qui, tour à tour contentèrent ou mécontentèrent le Sud et mirent chaque fois en danger la propriété industrielle du Nord.

Quarante ans après la première menace de sécession, ce fut encore la même cause alimentée de nouvelles haines et de nouvelles rivalités, qui mit les armes aux mains du Sud contre le Nord et fit éclater l'épouvantable guerre dont l'Union n'est pas encore sortie. Qui peut avoir oublié toutes les plaintes, toutes les réclamations que souleva le tarif Morrill dans les états à esclaves ?

Les Etats-Unis ont donc mauvaise grâce à nous demander un traité de libre échange absolu, lorsque leur propre exemple, leur immense propriété, et toute leur conduite depuis cinquante ans nous font un devoir de les imiter.

Mais si un traité de ce genre entre nos voisins et nous ne peut qu'être une cause d'affaiblissement et de ruine matérielle pour les Provinces, un tel état de choses serait néanmoins encore préférable à l'adoption d'un *Zoll-Verein*.

“ Les principes du *Zoll-Verein*, dit l'auteur du Rapport d'un Comité du Congrès déjà cité, consistent en ce que tous les pays qui forment l'association douanière jouissent des mêmes droits d'importation, d'exportation et de transit.” Puis, il continue en exaltant les excellents fruits qu'a portés cette institution en Allemagne, et conclut en se flattant qu'il sortirait des conséquences encore plus heureuses de l'existence d'un pareil traité entre les Etats-Unis et les colonies.

Avant d'aller plus loin, il faut se rappeler que le *Zoll-Verein* Prussien est une association de tous les états qui composent la Confédération Germanique, moins l'Autriche, ayant pour but d'établir une uniformité et l'unité dans leur législation douanière ; d'un autre côté, tous les pays sont déjà liés entr'eux par des nœuds politiques, par l'identité de langage et par des tendances assez semblables dans le génie particulier de chaque petit groupe

¹ Un exemple à propos du cabotage ;—Par un Acte du Congrès en date du 3 Mars 1817, il est statué :—“ Qu'aucune marchandise ne sera importée, sous peine de confiscation, d'un port des Etats-Unis à un autre port des Etats-Unis dans un navire appartenant en tout ou en partie à un sujet d'une puissance étrangère.”

Allemand. La population totale des pays soumis au *Zoll-Verein* s'élève à 29 millions et est toute de race germanique. On voit de suite quelles dissemblances nombreuses existent entre la situation respective des Provinces et des Etats-Unis de l'Amérique et celle où se trouvait la Confédération germanique lorsqu'elle inaugura son grand et fécond principe de *Zoll-Verein*. Ceci établi, entrons dans l'examen des résultats qu'a retirés la ligne douanière allemande et que produirait l'application de la même théorie en Amérique.

La réduction des frais de perception et d'administration par suite de la suppression des lignes douanières entre les divers états allemands ; l'accroissement des recettes totales résultant de la progression de la consommation ; la possibilité, pour la ligne douanière, de conclure des traités avantageux avec l'étranger qui se montre plus disposé à faire des concessions à un grand pays qui lui assure un débouché considérable qu'à de petits états sans importance ; l'impulsion donnée à l'industrie et la production à meilleur marché amenée par l'entrée en franchise des matières premières et par la création d'un vaste marché intérieur ; enfin au point de vue social et humanitaire, et la fusion des races, l'unité de langue, l'accroissement de l'importance, politique des divers pays ainsi liés par la communauté des intérêts, voilà quels ont été et seront pour la race germanique en Europe les résultats de cette confédération commerciale.

Un coup d'œil maintenant sur les suites d'un pareil système inauguré entre les colonies anglaises et les Etats-Unis.

En premier lieu, notre état de dépendance coloniale nous place dans une situation tout à fait désavantageuse comparée à celle de nos alliés, et pour nous être de quelque utilité, il faudrait commencer par obtenir une paix éternelle entre les Etats-Unis et le monde entier ;—secondement, une telle union ne nous serait aucunement profitable pour conclure des traités avec l'étranger et ne pourrait que nous nuire, vu notre peu d'importance dans la ligne ;—troisièmement, le réseau de nos communications intérieures jusqu'à la mer n'étant pas achevé, nous n'aurions plus aucun intérêt à le compléter, puisque nous n'aurions plus la faculté de créer des droits différentiels et par conséquent de les rendre profitables ;—quatrièmement, les Etats-Unis possédant des industries puissantes, bien établies, et en possession de débouchés sûrs, il s'ensuivrait que nous éprouverions tous les résultats libres-échangistes du traité sans pouvoir profiter de ce qu'il pourrait avoir de protecteur ;—cinquièmement, enfin, le caractère national des colonies anglaises du nord de l'Amérique, les ressources immenses de leur vaste territoire, l'accroissement si rapide et toujours croissante de leur populations, leurs tendances, leur génie particulier moitié français, moitié anglais, leur foi dominante, les nombreux liens d'affection qui les unissent à l'Europe, leur état de jeunesse nationale, sont autant de puissants motifs pour empêcher à jamais la réali-

sation d'un pareil projet. La fusion de deux éléments se faisant toujours par le plus fort et le plus énergique aux dépens du plus faible et du plus petit, nous finirions vite par disparaître et par être absorbés par nos aînés. De fait, l'annexion ne pouvait s'offrir sous un jour plus doux et dans des conditions plus acceptables.

III

Résumons et concluons.

Après avoir montré que les Etats-Unis n'avaient consenti à signer le traité de réciprocité de 1854 qu'à raison des avantages incalculables qu'ils s'y ménageaient par l'exploitation des pêcheries du Golfe St. Laurent,— nous avons tenté de prouver au moyen de statistiques officielles que le libre-échange pur et simple des produits dénommés avait été loin de leur être infructueux¹. Le Canada, lui aussi, a trouvé son profit à cette réciprocité des échanges, et il devra faire tous ses efforts pour en obtenir la continuation. Il est bien vrai que le traité nous eut été trois fois plus avantageux si nos voisins n'eussent pas tout fait pour en entraver l'application : néanmoins, nous avons lieu d'être satisfaits du résultat produit.

Dans une deuxième division de ce travail, nous nous sommes attaché à constater et à signaler les divers courants d'opinion qui se manifestent dans les états limitrophes de l'Union au sujet de la réciprocité commerciale avec les colonies anglaises. Il nous a été facile de voir que ces braves yankees sont persuadés qu'il n'y a qu'un marché pour le Canada, hors lequel point de commerce,— et qu'ils ont dû se dire déjà plus d'une fois que ce serait une bien belle étoile à attacher au vieux drapeau de la République que celle du Canada. Le moyen qu'ils tentent est d'un effet certain ; ils savent que du jour où notre production sera la très-humble servante de la leur, ce jour-là ils pourront être fiers de leur politique et chanter *Hail Columbia*. C'est là un des grands secrets et peut-être l'un des principaux mobiles de leurs ridicules propositions de libre-échange absolu et de *Zoll-Verein*.

— Oui, mais les Etats-Unis nous menacent de l'abrogation du traité,— et tout le monde avoue qu'une telle détermination serait une calamité pour la Province ?

¹ Il vient de nous tomber sous les yeux un article de l'*Economist* de New-York, dans lequel l'auteur se déclare énergiquement en faveur de la continuation du traité tel qu'il est, et avoue que les colonies auraient gravement tort de consentir au libre-échange absolu. D'après ses calculs et en groupant les chiffres d'importation du Canada aux Etats-Unis et des Etats-Unis au Canada pendant les six premières années de l'opération du traité, il fait voir que le total de nos importations des Etats-Unis s'élève à \$155,600,000, tandis que celui des Etats-Unis n'atteint que le chiffre de \$118,000,000 ; il reste donc un excédant de \$37,600,000 en faveur des Etats-Unis, excédant que nous avons dû solder en numéraire.— On parlera encore des faveurs américaines après cela ! (*Note de l'auteur.*)

D'abord, les Etats-Unis ont déjà bien fait des menaces qu'ils n'ont pas réalisées, et il est probable que celle-ci sera de ce nombre.

Nous sommes fermement convaincu des bons effets du mode actuel de nos relations commerciales avec nos voisins, et personne ne désire plus que nous la continuation de cet état de choses : mais est-ce à dire pour tout cela que le traité de 1854 soit une des conditions indispensables de la marche du progrès en ce pays ? Cette réciprocité, ces marchés de l'Est nous sont-ils si nécessaires que pour les garder il faille se soumettre à des exigences sans fin, renvoyer les commis de nos grandes maisons de commerce, fermer les boutiques, attacher le crêpe aux portes des écluses de nos canaux et de nos gares de chemin de fer, et se croiser tristement les bras ?

L'improbabilité de l'abrogation du traité nous paraît d'ailleurs démontrée par l'intérêt qu'ont nos voisins à le voir continuer. Si cet article n'était pas déjà long, nous ferions voir que les Etats de la Nouvelle-Angleterre et de l'Ouest sont forcément en faveur de la continuation et de l'amélioration des rapports actuels. Les raisons en sont nombreuses et naissent entr'autres de la nature de leur production, de certaines nécessités de voisinage et surtout pour l'Ouest de sa situation géographique par rapport à nous.

La conséquence de la fermeture des marchés du Maine et des autres états industriels aux céréales et aux bestiaux du fermier Canadien, serait de faire retomber tout le poids de la hausse qui en résulterait sur les épaules du consommateur américain. Ce fait ne peut souffrir de contradiction.

Supposons maintenant que le traité de Réciprocité soit abrogé ;— qu'arrivera-t-il ?

Il se produira la première année une certaine perturbation dans l'acheminement des produits qui s'étaient écoulés jusqu'ici vers les Etats-Unis, à la faveur du libre-échange : — mais ce fait sera de peu de durée, et le courant détourné de son ancien lit ne tardera pas à reprendre une nouvelle direction tout aussi avantageuse. On a déjà pu se convaincre que le marché le plus naturel aux Provinces n'était pas celui de l'Union américaine ; mais plutôt celui de la Grande Bretagne et de l'Europe.

Au risque de paraître paradoxal, nous irons plus loin et nous prétendons que l'abrogation de l'Acte de 1854, loin d'être désastreuse pour nos intérêts, nous sera des plus utiles. Pourquoi ? parcequ'elle nous forcera de lutter et de ne compter que sur nous mêmes. Or c'est par le travail, c'est par la lutte, c'est par l'énergie puisée dans certaines situations qu'un pays se forme, se développe et marche vers l'accomplissement de ses destinées.

La nécessité est mère de l'invention ; et qu'est-ce que l'invention, sinon l'industrie, les arts, le travail continu, sans fin, les efforts de tous les jours ? C'est la nécessité qui forcera le gouvernement de chercher à prévenir les suites de l'abrogation du traité dans l'exécution et l'achèvement des travaux publics de la province, qui manquent pour imprimer un si puissant

essor au commerce et au traité. La nécessité de parer aux découverts probables du revenu, nous fera en outre un devoir de chercher à renouer ailleurs des relations.

Qui dirait à l'ignorance presque absolue dans laquelle vivent les quatre cinquièmes d'entre nous sur les ressources, la population, le commerce, la valeur économique, l'importance future de l'avenir du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, que ces provinces sont nos alliées naturelles, bien plus que nos alliées politiques ? Et, cependant, elles nous sont complètement étrangères ; leur législation douanière, leur système monétaire, leur droit commercial nous sont à peu près aussi inconnus que ceux de la Chine ; nous savons peut-être que leur système diffère du nôtre sur plusieurs points,—que, depuis M. Rameau, il s'y trouve beaucoup d'Acadiens,—qu'Halifax n'est pas tout-à-fait Portland, et qu'il est question de construire un chemin de fer intercolonial :—c'est à peu près tout. Il semble que le reste nous importe peu ou point du tout. Sans doute, il a été question de confédération ; mais l'opinion publique mal renseignée y a vu une menace nationale, l'accomplissement d'un projet machiavélique, et force a été aux gouvernants de reculer, d'ajourner leurs desseins.

A propos de la question qui nous occupe en ce moment, ne l'avons-nous pas étudiée à un point de vue presque exclusivement canadien ? En faisant le contraire, c'est-à-dire en envisageant plus souvent que nous l'avons fait le Traité de Réciprocité dans sa portée économique pour toutes les colonies, n'aurions-nous pas risqué de nous attirer des reproches graves ? Dégageons l'intérêt canadien de la question, analysons-le, tâchons de le comprendre, et pour le reste, adviennne que pourra : voilà ce qu'on nous eut dit.

Eh bien, nous le répétons, il n'y a que des nécessités subites qui puissent secouer l'indifférence de l'opinion publique sur des questions qui nous intéressent tout autant que le Traité de Réciprocité ; il n'y a que des exigences nouvelles qui soient capables d'ouvrir à notre politique des horizons nouveaux, et de lui imprimer des tendances plus larges, plus fécondes, plus vraies, plus nationales et plus progressives. On comprend maintenant que si nous sommes très-favorables à la continuation d'une réciprocité d'échanges avec les Etats-Unis sur les mêmes bases que celles de 1854, nous n'en faisons pas non plus une condition essentielle de notre prospérité, et que ce qui est avec le traité aujourd'hui une question de temps pour la politique du Canada, deviendrait, sans le traité, une nécessité urgente, un devoir immédiat, une question de vie ou de mort.

La politique de ce pays, qui tient l'un des premiers rangs parmi toutes provinces anglaises, doit avoir un but noble, élevé, un but d'émancipation et d'indépendance : tous nos actes importants doivent s'imprégner de ce

souffle fécond, et respirer comme *un parfum d'avenir*¹ pour nous rendre dignes de la mission que la Providence a assignée à cette colonie.

Un simple coup-d'œil jeté sur la carte des possessions anglaises de l'Amérique du Nord suffit pour indiquer qu'elles sont destinées, dans un temps plus ou moins prochain, à être le siège d'un vaste empire. Leur système unique de navigation intérieure, leurs nombreux ports, leurs côtes maritimes, leurs pêcheries inépuisables, leurs bois si recherchés, leurs mines de toute espèce, leurs immenses bassins houilliers, les produits si variés de leur sol fertile, leur excellente position géographique, l'énergie de leurs habitants, leurs principes de foi, de morale et de probité, leurs tendances conservatrices, leur génie national moitié français moitié anglais, et cette marche lente mais sûre du progrès dans les pays du Nord, tout démontre que cette partie de l'Amérique n'est pas faite pour devenir à jamais une simple dépendance, un autre état du Maine de la grande république américaine. Pour notre part, nous admirons la clairvoyance de nos voisins en nous prêchant au nom du progrès des lumières, le libre-échange absolu, car ils ne se trompent pas sur l'importance future de ces riches possessions de l'Angleterre. La supériorité de transit qu'offre le St. Laurent aux immenses produits des plateaux de l'Ouest ; supériorité qui sera encore d'un tiers plus grande si jamais la province se décide à canaliser l'Ottawa jusqu'au lac Huron,— et que ne pourra jamais égaler le canal de l'Erié, — leur est parfaitement connue ; personne de leurs grands négociants n'ignore que Québec est de 500 milles plus près de Liverpool que ne l'est New-York, et que du jour où nos ports de mer pourront offrir un taux suffisant de fret océanique, New-York aura à lutter contre une concurrence formidable ; leurs puissantes compagnies de canal connaissent et apprécient tout cela à sa juste valeur. Voilà pourquoi, nous le répétons, il se fait tant de bruit à New-York et ailleurs contre le Traité de Réciprocité tel qu'il existe ;—voilà pourquoi on désire avec tant d'ardeur en modifier essentiellement les bases.

Il y avait une fois, dit Lafontaine, un pot de fer qui proposa un voyage à son confrère et ami le pot de terre. Celui-ci fit des difficultés et s'en excusa en disant qu'il lui serait bien plus sage de garder le coin du feu : il lui fallait si peu, si peu pour le briser ! — Qu'à cela ne tienne, reprit le pot de fer : je vous mettrai à couvert, je vous protégerai et prendrai en toutes choses votre défense. Persuadé et flatté de s'associer avec un grand, le pot de terre consent, et les voilà partis clopin clopant. Mais, ô malheur ! le pot de terre n'eut pas fait un pas qu'il fut mis en éclats par le *hoquet* de son compagnon.—Voici la morale que le fabuliste tire de cet apologue :

Ne nous associons qu'avec que nos égaux,
Ou bien, il nous faudra craindre
Le destin d'un de ces pots.

1 M. Thiers.

Nous nous sommes rappelé cette délicate allégorie à propos de la question du Traité de Réciprocité, et nous sommes certain que le lecteur y verra comme nous un haut enseignement politique.

Notre tâche se termine ici.

Ainsi que nous le disions au début, nous n'avons eu l'intention de faire ni une étude complète de la question, ni un travail suffisant pour quiconque voudrait approfondir le sujet, mais uniquement d'offrir au lecteur quelques faits et quelques observations. Nous avons simplement voulu indiquer les grandes lignes de notre politique dans les faits qui se préparent et chercher le fil de la vérité sous les fausses notions qui nous envahissent tous les jours. Avons-nous réussi ? Il nous est permis de l'espérer.

JOSEPH ROYAL.

DESTINÉE PROVIDENTIELLE DE ROME.

Rome ! voilà un nom prononcé partout avec le plus puissant intérêt ; dès qu'on l'entend, l'attention se réveille : de vifs sentiments agitent l'âme et souvent d'ardentes discussions s'élèvent. La ville fameuse rappelée par ce nom tient en effet dans ces temps tous les regards fixés sur elle. Que va-t-elle devenir ? La cité qui des mains des Césars est passée à celles des Papes, va-t-elle subir une nouvelle transformation ? Allons-nous assister à une de ces révolutions qui font les époques solennelles de l'histoire et creusent pour la société un nouveau cours d'idées, de mœurs et d'institutions ? ou bien la vieille cité, immobile encore au milieu des ébranlements qui se font autour d'elle, va-t-elle donner une nouvelle preuve de cette destination providentielle qu'elle prétend avoir de durer et de dominer toujours ?

Voilà en effet la question qui occupe actuellement tous les esprits dont la sollicitude pour les intérêts de la société est excitée par les événements qui se préparent.

Nul ne compte sur la durée de la trêve qui depuis trois ou quatre ans a laissé Rome sans attaque. Une grande commotion européenne parait imminente. Les protocoles de la diplomatie dans un congrès général ou restreint ne sauraient avoir la force de comprimer un mouvement qui se fait sentir partout. Les fortes crises sociales ne se terminent que par l'effusion du sang. La guerre qui est au fond de tant d'intérêts opposés entre les puissances, et plus encore de tant de principes qui se combattent dans l'ordre religieux, moral et social, la guerre cherche de toutes parts une issue. Qu'elle la trouve sur la frontière dano-germanique, sur les champs déjà si ensanglantés de la Pologne, ou dans cette partie de la péninsule italique, qui n'est qu'un volcan révolutionnaire, elle se fera jour avant longtemps. Les grandes nations croiseront l'épée, et la voix du sang largement répandu proclamera la vengeance de Dieu sur les peuples qui l'ont irritée. Mais quelque soit l'occasion qui fasse éclater les hostilités, la lutte ne tardera pas à n'exprimer que la constante et essentielle opposition des deux cités dont l'empire se

partage la terre, celle de l'ordre et celle du désordre, celle du bien et celle du mal, celle de Dieu et celle du démon. Achever de faire régner la révolution dans le monde, ou replacer la société sur les bases religieuses et morales qui peuvent seules la soutenir, voilà quel sera le but contraire des deux grandes puissances belligérantes. Mais le glaive n'agira pas seul, ni le plus efficacement, dans ce conflit. La parole orale ou écrite sera l'arme par laquelle se fera la guerre des principes, des doctrines ; et l'arène où les esprits débattront les questions sociales excitera encore plus d'intérêt et aura plus d'influence sur le sort du monde, que les champs de bataille où les corps seront aux prises.

Rome surtout devra sentir la secousse de ce bouleversement moral et matériel, à moins d'une intervention merveilleuse du ciel. Si la révolution triomphe quel sera son sort ? Cette autorité temporelle du Souverain Pontife va-t-elle donc enfin cesser ? Mais cette dernière question n'a elle-même tant de gravité que parcequ'elle se rattache essentiellement à une autre. Le Pape, sujet d'un roi, ou citoyen d'une république, on le sent, cela n'est pas possible. Aussi, plus de pouvoir temporel, plus, d'après les vues humaines, de pontife indépendant, plus de pape, plus d'Eglise, plus d'autorité sur les âmes, et ainsi liberté de tout penser, de tout dire, de tout faire. Oh ! voilà la question, la question majeure, devant laquelle pâlissent toutes les autres.

Qui, depuis quelques années, n'a pas étudié ce grave sujet ? Qui n'a pas eu l'occasion de discuter l'utilité ou la nuisance du pouvoir temporel du Pape, au point de vue religieux et pratique ? En toute réunion d'hommes à qui leur éducation permettait de s'occuper des grands intérêts de la société, Rome et son autorité spirituelle et temporelle ont fait l'objet d'une discussion, devenant quelquefois une ardente polémique.

Qu'entendez-vous là où la question romaine est débattue ? Des voix se faisant l'écho de Garibaldi, et répétant : A bas la Papauté, l'opprobre de l'Italie ; d'autres voix plus timides ou moins logiques, disant : Nous voulons bien voir Rome, capitale du monde spirituel, mais nous souhaitons qu'elle soit affranchie du joug ecclésiastique pour le temporel. Mais de tout cœur où se trouve une conviction catholique forte et éclairée sort une vigoureuse protestation contre l'envahissement du territoire pontifical, au nom des plus graves intérêts de la religion, comme au nom des principes de la justice et du droit des gens.

Tout a été dit à ce point de vue. Mais quoiqu'il soit bon de répéter souvent les mêmes vérités, parceque les mêmes erreurs se reproduisent sans cesse, je conçois qu'il peut être utile de varier les aspects de la question. Ce ne sera donc pas précisément pour revendiquer les droits du chef de l'Eglise à la souveraineté de Rome que je m'élèverai contre l'agression dont son autorité a souffert et dont elle est menacée plus fortement encore. Je réclamerai le maintien d'un pouvoir sacré à Rome, dans les intérêts de cette ville

considérée en elle-même, et dans ce qui paraît être sa destinée providentielle.

Voici la thèse que je pose :

Rome, pour continuer de subsister selon l'idée que la Providence en a conçue, et la destinée mystérieuse qu'elle lui a faite, destinée que manifestent son site, son histoire ancienne et moderne, ses ruines et ses monuments, son aspect matériel et moral, son caractère d'unité, de perpétuité, de centre vers lequel tous les peuples ont convergé, de foyer d'où a rayonné et rayonne encore la civilisation chrétienne, la teinte mystique répandue sur tout ce qu'elle a été, sur tout ce qu'elle est, et le privilège qu'elle a d'être le lieu du monde où l'intelligence, l'imagination, le cœur, les sens reçoivent les impressions les plus vives, les plus nobles, les plus satisfaisantes, Rome, pour conserver sa destinée providentielle, doit être soumise même sous le rapport temporel à l'autorité du Pape.

Tout chrétien qui a eu le bonheur de voir la ville sainte et a réfléchi sur le sort que Dieu lui a fait, se forme bientôt l'idée qu'elle est une cité mystérieuse qui demande à être régie par une autorité sacrée. Ce sont ces impressions d'un voyage à la capitale du monde chrétien, à la ville la plus fameuse de l'histoire, développées par les réflexions qu'ont amenées les événements des dernières années, que je coordonne aujourd'hui, à l'appui de la proposition que j'ai émise. Sous leur influence, je viens redire ce que Rome me paraît être dans les desseins de Dieu, et ce que les hommes doivent respecter en elle, heureux d'acquitter en partie par ce travail, tout indigne du sujet qu'il puisse être, la reconnaissance que je dois au ciel pour toutes les jouissances que j'ai goûtées, à voir Rome dans cette beauté morale et matérielle par laquelle elle a charmé mes yeux, mon intelligence et mon cœur.

I

SITE DE ROME.

Dieu, dans sa sagesse suprême, coordonne tout. Rien n'est isolé dans ses œuvres. Chaque chose qu'il a créée a un but spécial à atteindre : les diverses dispositions de la matière ont à remplir pour le monde moral une fonction dont le résultat devra se faire sentir jusque dans l'ordre surnaturel. Le corps, l'esprit, la grâce divine, tout est lié, harmonieux. Toute beauté physique doit produire une beauté morale. Elle excite la reconnaissance pour la magnificence du créateur ou l'admiration pour sa sagesse exprimée

dans les rapports qui se trouvent entre cette forme agréable et un dessein de sa providence pour le plus grand bien des hommes. Une réflexion profonde sur les relations de l'ordre matériel avec l'ordre moral ferait surgir dans l'âme les sentiments les plus élevés et les plus délicieux.

Pour n'appliquer cette considération qu'au point de vue qui nous occupe, qui ne voit qu'il y a des lieux dans le monde prédestinés à être le siège où de grandes choses devraient s'accomplir ? Evidemment la terre offre des sites qui appelaient les hommes à s'y agglomérer, à y asseoir des villes. Mais les cités n'ont pas toutes le même caractère ; elles renferment des populations d'aptitudes différentes, appelées à jouer des rôles divers dans le drame du monde. La destinée des états est entrée dans les vues de la Providence et, selon la parole de l'Écriture, le Très-Haut a fixé à chaque peuple les limites entre lesquelles il doit accomplir son sort. *Quando dividebat Altissimus gentes : quando separabat filios Adam constituit terminas populorum Deus.* Deut : 32. La sagesse divine a dû placer chaque nation dans la partie du globe qui, par sa conformation, son sol, son climat, devait servir aux desseins providentiels dont elle était l'objet en contribuant à lui donner sa physionomie particulière, son caractère distinctif entre les autres nations. Ce qui est vrai du vaste territoire que doit occuper tout un peuple l'est aussi de ces villes qui sont comme le cœur des nationalités ou qui ont une grande influence à exercer sur le sort du monde. Cette disposition de la Providence ne se montre nulle part d'une manière si éclatante que dans le lieu où elle a voulu que s'élevât la cité qui devait être la reine de l'Univers.

La destinée mystérieuse de Rome apparaît dans son site ; il est unique au monde. Arrêtons nos réflexions sur l'harmonie de cette situation avec le sort que la Providence a donné à la ville éternelle. Franchissant même les limites de la campagne Romaine portons notre considération sur l'Italie toute entière.

Ici je n'ai rien de mieux à faire que de reproduire d'admirables pages de deux des plus beaux génies de notre siècle.

“ Ne vous semble-t-il pas que Dieu qui avait prédestiné ce pays à être le
 “ centre d'une grande unité, lui donna une forme, une situation propre à ce
 “ grand dessein ? Vous avez remarqué comment l'Asie, l'Afrique et l'Eu-
 “ rope sont liées entre elles par le bassin de la Méditerranée, qui s'ouvre
 “ ensuite à l'Occident pour laisser un passage vers l'Amérique aux vaisseaux
 “ de toutes les nations. Au sein de cette mer commune l'Italie s'avance
 “ comme un long promontoire. Retenue fortement au cœur de l'Europe,
 “ et en même temps séparée d'elle par une ceinture de hautes montagnes,
 “ elle étend ses deux côtés aux peuples divers offrant à ceux qui viennent de
 “ l'Orient le golfe où repose Venise, à ceux qui viennent de l'Occident le
 “ golfe où repose Gènes. Ainsi disposée par la Providence, longue, étroite,

“ coupée en deux par les Appenins, d'un territoire faible en étendue et d'une population médiocre, confinant à tout et ouverte à tous, l'Italie était un centre qui n'avait pas de circonférence personnelle et qui ne pouvant être par elle seule un grand empire, était admirablement faite pour être le centre et l'unité du monde. Elle l'est devenue en effet, non pas une fois et par hasard, mais constamment et sous plusieurs formes, par la guerre au temps des Romains, par le commerce et les arts au moyen-âge, enfin par la religion avec l'Eglise.”¹

Eh bien, si l'Italie semble avoir dans sa position une raison de la destinée, il en est ainsi de Rome en particulier. “ En la contemplant de quelques unes des hauteurs qui l'avoisinent, lorsqu'on se demande quelle pourrait être la situation physique qui correspondrait le mieux à la place qu'elle occupe dans le monde, on est toujours ramené à désirer à peu près pour elle ce qu'elle est. Placez la au sommet d'un rocher, cette position de citadelle convient-elle à la capitale du pacifique empire de la foi et de la charité ? Dans le fond d'une vallée, son horizon serait trop rétréci pour une ville dont l'horizon moral doit embrasser le monde. Au milieu d'une vaste plaine, entrecoupée de prés fleuris, de vergers, de bosquets, l'austère et majestueuse cité aurait une ceinture trop riante. Vous figurez-vous enfin Rome port de mer, évidemment cette situation serait trop turbulente et trop criarde pour elle. Il ne lui faut ni la montagne, ni la plaine, ni la mer séparément, mais une combinaison de ces trois points de vue lui sied parfaitement.”²

“ Du centre de la plaine où elle est assise sur un lit de collines, Rome voit se déployer à la distance de cinq ou six lieues en demi-cercle un superbe amphithéâtre de montagnes dont les extrémités s'inclinent vers la mer, et du haut de ses dômes elle voit aussi briller cette belle Méditerranée comme la barrière argentée de ce grand cirque. Entre les diverses lignes de ses horizons dont aucune ne ressemble à l'autre, et qui luttent de grandeur et de beauté, s'épanouit la campagne Romaine, reste éteint de plusieurs volcans, solitude vaste et sévère, où les ruisseaux rares creusent le sol et s'y cachent avec leurs saules, où les arbres qui se dressent çà et là sont sans mouvement comme les ruines que l'on découvre partout, tombeaux, temples, aqueducs, débris majestueux de la nature et du peuple romain, au milieu desquels la Rome chrétienne élève ses saintes images et ses dômes tranquilles. Que le soleil se lève ou qu'il se couche, que les nuages traversent l'espace, ou que l'air y prenne une suave transparence ; une nouveauté sans fin sort de ce fonds immobile, semblable à la religion dont l'antiquité s'allie à la jeunesse, et qui emprunte au temps je ne sais quel charme dont elle

1 P. Lacordaire, *Lettre sur le S. Siège.*

2 Mgr. Gerbet. *Esquisse de Rome Chrétienne.*

“ couvre son antiquité. Oui, la religion, la grandeur, je dirais le surnaturel “ est le caractère de cette incroyable nature : les montagnes, les champs, la “ mer, les ruines, l’air, la terre elle-même, mélange de la cendre des hommes “ avec la cendre des volcans, tout y est profond. Et celui qui, se promenant “ dans la campagne de Rome, ou regardant du sommet de ses hauteurs, n’a “ jamais senti descendre dans son cœur la pensée de l’infini communiquant “ avec l’homme, oh ! celui-là est à plaindre, et Dieu seul est assez grand pour “ lui donner jamais une idée profonde et une larme d’émotion.”¹

Laissons ces aspects grandioses pour nous occuper d’un autre caractère particulier de Rome, celui de faire jouir à sa porte de tous les attraits d’une situation champêtre et solitaire. Tous les voyageurs éprouvent quelques unes de ces rêveries que Chateaubriand a si admirablement exprimées dans sa lettre à M. de Fontanes sur les alentours de la grande cité. Si quelque fois on se sent porté à de hautes méditations produites par tous les souvenirs qui s’y rattachent, d’autrefois ce sont les charmes d’une nature gracieuse qui attirent le cœur.

Un jour, après avoir visité la magnifique Eglise qu’on rebâtissait en l’honneur de St. Paul, je m’arrêtai sur les bords du Tibre. Le fleuve fait en ce lieu un agréable détour ; l’onde coule avec rapidité et murmure légèrement sur les rives. Je m’assis sur une pierre au bord de la côte... Le rivage présentait l’aspect de cette fraîche verdure dont le printemps embellit la terre. Des côteaUX pittoresques et gracieux s’élevaient au dessus. Des fermes rustiques éparses çà et là ; sur les hauteurs des bosquets mêlant leurs têtes touffues aux formes variées de légers nuages, des pins et d’autres arbres isolés élevant leurs cimes sur l’azur du ciel, attiraient tour à tour et charmaient le regard. A quelque distance une frêle embarcation se laissait emporter au cours du fleuve. Tout était silencieux autour de ces lieux. Seulement de temps à autre on entendait les chants de quelques voix lointaines que l’écho du rivage répétait sourdement.

Je savourais tous les charmes d’une campagne solitaire qu’arrosent les ondes d’une rivière sinueuse. En contemplant le tableau que j’avais sous les yeux, un souvenir qui m’abandonnait rarement, m’y fit trouver bientôt une ressemblance frappante avec une charmante situation des alentours de la ville que j’habite. C’était la même largeur, le même détour du fleuve, la même rive doucement inclinée sur l’un des bords, la même côte escarpée sur l’autre ; les mêmes pins, les mêmes arbres réunis en bosquets ou dispersés çà et là... Oh ! alors je ne vis plus le Tibre, je n’étais plus à Rome... L’humble rivière sur les bords de laquelle j’avais passé mon enfance coulait à mes pieds ; des amis étaient auprès de moi ; cette rive était peuplée d’une jeunesse studieuse allant passer là les plus douces heures du jour de repos, ou

1 P. Lacordaire. *Lettre sur le S. Siège.*

des personnes bien connues y venaient respirer au déclin du jour la fraîcheur de l'air, de l'onde et des bois..... Au milieu de cette douce imagination, j'avais peine à me redire à moi-même : ce fleuve, c'est le Tibre, je suis à la porte de la cité, reine des nations. Et cependant je n'avais qu'à faire un pas vers le haut de la rive pour apercevoir les dômes de la ville et quelques unes de ses ruines gigantesques s'élevant au dessus des murs.

Eh bien, Rome seule peut permettre à ses portes une rêverie semblable, parceque le désert borde son enceinte de toutes parts. La ville et la campagne la plus solitaire se joignent là sans transition, si je puis ainsi parler. Il n'y a point en dehors des murs ces manufactures, ces entrepôts, résultats de l'industrie et du commerce, qui font affluer les flots d'une population bruyante et empressée. Rien ne distrait celui qui veut méditer dans la solitude sur les enseignements que donne la grande cité, ou se livrer à ces errements de l'imagination et du cœur qui délassent des profondes réflexions, et auxquelles d'ailleurs le spectacle des grandes choses reporte naturellement. Dans les autres villes, il y a trop de bruit et d'agitation pour qu'on se recueille, et il faut aller loin de leurs avenues si l'on veut retrouver la nature et les délicieuses impressions que produit sa beauté.

Pour mieux sentir la grandeur et le charme du site de la ville éternelle, il faut monter sur une des collines qui sont dans son enceinte, au haut du Capitole, par exemple, où peut-être mieux sur le Cœlius de S. Jean de Latran. Quelle magnifique beauté répandue partout ! Sous un ciel tantôt d'azur foncé, tantôt recouvert de rouges et chaudes vapeurs, et terminé à l'horizon par des lignes d'une grandeur et d'une grâce inexprimables, on découvre de ravissantes perspectives que nul pinceau ne saurait retracer. Dans le lointain, ce sont des montagnes derrière lesquelles d'autres montagnes d'une singulière variété de formes, s'ouvrent, se referment, se rouvrent encore pour attirer, ce semble, le regard sur les paysages enchantés du vieux Latium. J'ai vu Naples. Du haut de l'une de ses collines, j'ai joui d'un merveilleux spectacle : je contemplais cette ville magnifique se déroulant à mes pieds, cette baie la plus belle de l'univers, ces rivages enchantés, bordés de charmantes petites villes : je voyais le Vésuve, les montagnes de la Pouille, l'île de Caprée, la côte du Pausilippe, le golfe de Baïes et ses rivages fameux. J'admirais cette terre, cette mer, ce ciel chantés par les poètes. J'ai vu cet ensemble magique, et j'en ai senti les beautés de toute la puissance de mon âme ; mais je suis de l'avis de Mr. de Chateaubriand. Ce spectacle n'a pas le grandiose de la campagne Romaine : il y a dans l'horizon qui borne celle-ci, un charme qui attache vos regards, qui pénètre jusqu'au fond de l'âme, et vous tient là, fasciné, sans parole pour exprimer vos impressions, mais plongé dans une rêverie enchantée qui tient de l'extase.

Eh bien ! ce site qui charme ainsi vos yeux et votre âme, qui nécessairement porte l'intelligence à de hautes contemplations, n'indique-t-il pas une

destinée mystérieuse à la cité assise en un tel lieu ? Le désert qui entoure Rome semble la séparer du monde et prédisposer ceux qui la traversent pour arriver à la ville éternelle, à trouver en celle-ci quelque chose d'extraordinaire. Aussi il est impossible de dire ce qu'on éprouve lorsque Rome apparaît au milieu de ces plaines solitaires. La multitude des souvenirs, l'abondance des sentiments nous oppressent à la pensée de cette cité qui deux fois a possédé l'empire du monde, la première fois par une domination matérielle, et la seconde qui dure encore par la domination morale. Insensiblement une impression religieuse saisit l'âme aux approches de cette reine du monde et lorsqu'à une distance assez grande de ses portes, on aperçoit le dôme de St. Pierre briller dans les airs, on sent quelque chose de la vision de Jacob ; et l'on est prêt à dire comme lui : Oui, le Seigneur est vraiment ici. Ce lieu est la demeure où il fait éclater les merveilles de sa puissance, et cette cité, appelée la ville éternelle, peut être aussi nommée la porte du ciel. *Non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli.* Gen. 28.

J. S. RAYMOND, P^{re}

(A continuer.)

COLONISATION.

Études sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada depuis dix ans, 1851-1861 par Stanislas Drapeau, Agent de Colonisation et Promoteur des Sociétés de Secours, etc., Québec, Léger Brousseau, Éditeur.

I.

Le livre de M. Drapeau, n'est pas ce que l'on pourrait appeler un livre d'agrément. L'auteur l'a compris lui-même en avouant que, " le sujet est lourd, étouffant, pour le plus grand nombre des lecteurs, puisqu'il nécessite à chaque comté, à chaque paroisse ou canton, une appréciation distincte de leurs ressources, appuyé de nombreux calculs et d'interminables lignées de chiffres qui fatiguent et lassent les yeux et l'esprit."

Toute hostile que soit la vérité de cette préface, je ne désespère cependant pas de rallier les lecteurs de la *Revue* à la belle et noble cause de la colonisation et à étudier ensemble les ressources intérieures et les richesses productives de notre pays.

" Aujourd'hui, surtout, ajoute M. Drapeau, que l'esprit public est tout préoccupé de l'importante question de la colonisation, il devient impérieux d'étudier plus profondément encore les immenses ressources que renferme le pays, afin que cette connaissance nous fasse développer avec plus de succès et à un plus haut degré les diverses branches commerciales, industrielles et agricoles qui nous occupent et qui font notre richesse nationale."

Le Bas-Canada est situé entre le 45^e et le 52^e degré de latitude Nord, et entre le 63^e et le 81^e degré de longitude Ouest du méridien de Greenwich, égale à un territoire d'environ 161,584 milles géographiques quarrés, comprenant une étendue de 134,552,000 acres de terres, dont 17,375,500 acres sont occupés par 105,671 familles.

Il est à remarquer que selon M. Drapeau, l'on n'a pas tenu compte dans les colonnes du recensement des terres des quelques seigneuries non concédées. C'est pourquoi M. Drapeau, se croit autorisé à estimer le nombre d'acres de terres occupés à 7,000,082 de plus que les *recenseurs*.

La population totale de cette partie de la province s'élève à 1,110,664 habitants, ainsi classés selon l'origine et le langage.

Anglais et Gallois.....	13,139
Ecossais.....	13,160
Irlandais.....	50,192
Français.....	672
Américains.....	13,641
Divers.....	4,962
Canadiens-Anglais.....	167,578
Canadiens-Français.....	847,320

Cette population est répandue le long du fleuve Saint-Laurent, depuis son embouchure jusqu'à l'Outaouais, distance d'environ 660 milles.

Le Nord du fleuve renferme 23 comtés, depuis le Labrador jusqu'à Pontiac, limite Ouest du Bas-Canada, avec une population de 512,876 âmes, y compris les villes de Montréal, Trois-Rivières et Québec. Le Sud du fleuve en partant également de son embouchure jusqu'au comté de Huntingdon, limitrophe avec les Etats-Unis, est divisé en 37 comtés, renfermant une population réunie de 597,783 âmes.

Ces détails suffisent pour montrer que la colonisation a encore devant elle un vaste champ à parcourir.

Il est incontestable que nous possédons la plus belle voie de communication directe avec la mer ainsi qu'un grand nombre d'autres voies intérieures.

Je regrette que M. Drapeau, se contente seulement d'indiquer dans son livre le Saint-Laurent, comme un des plus beaux fleuves du monde, sans donner aucun renseignement sur sa source et son embouchure, sur sa longueur, sa largeur et sa profondeur, avant de passer en revue les principales rivières qui l'alimentent. Les grands lacs gagneraient aussi à être connus dans leurs détails. Que M. Drapeau, soit bien convaincu d'une chose, c'est que son livre est non seulement un *entretien* pour le lecteur, mais encore un guide pour ceux qui ne savent pas, et ce n'est pas le plus petit nombre.

Je viens de dire, les rivières principales qui sont, l'Outaouais, au nord du fleuve, arrosant une contrée riche en bois de construction et fertile ; la rivière Saint-Maurice, célèbre par son immense territoire encore à l'état inculte, et par le courant de colonisation qu'y s'y porte rapidement. " Il a été question, dit M. Drapeau, assez longtemps de faire construire une branche de chemin de fer qui suivrait les bords du Saint-Maurice, depuis son embouchure jusqu'aux Piles, auquel endroit commence une navigation de 25 lieues, aussi sûre que belle, pour les bateaux à vapeur qui peuvent remonter jusqu'à la Tuque."

La rivière Saguenay, qui ressemble à un grand fleuve et dont les bords escarpés offrent au touriste les tableaux les plus pittoresques. La rivière Betsiamits, remarquable par ses chutes et son bassin large d'un quart de mille sur une longueur de 45 milles. La rivière Trinité, importante sous le rapport de la reproduction du saumon ; la célèbre Godbout à cause de ses magnifiques places de pêches pour le hareng et la morue. Moisie, dont M. Têtu, homme actif et plein d'énergie, possède la plus belle partie avec un établissement où il prépare l'huile de foie de morue, d'après un procédé de son invention ; et puis encore la rivière Manitou où la morue abonde en si grande quantité et rase de si près les Côtes qu'on peut en prendre quelquefois de 4 à 5,000 dans un seul coup de seine, selon le rapport du Commandant Fortin.

De l'autre côté du fleuve, dans la direction occidentale, nous remarquons la rivière Chambly ou Richelieu, plus bas la rivière Saint-François qui baigne les comtés d'Yamaska, Drummond et Richmond. La rivière Chaudière, ensuite, fameuse par sa chute et par les gisements aurifères qu'on vient d'y découvrir.

Enfin, et j'en passe une infinité, la rivière Châteauguay, mémorable par la victoire glorieuse remportée sur ses rives, le 26 octobre, 1813.

J'exprime à M. Drapeau, le désir bien sincère de voir son livre subir prochainement les honneurs d'une nouvelle édition, où il pourra faire plus grosse le part des détails géographiques que l'on aimerait à avoir sur les rivières du Canada, au moins sur les principales. Ainsi les renseignements qu'il donne sur les rivières Chambly et Saint-François pourraient être pris pour modèles.

Notre navigation artificielle qui sert à mettre en communication l'Atlantique avec les grands laes de l'Ouest, n'est pas moins admirable que notre navigation naturelle.

M. Drapeau émet ici une opinion, c'est peut-être un paradoxe, que les canaux sont supérieurs aux chemins de fer, puisqu'il affirme qu'il n'y a pas de travaux dans la province qui puissent leur être comparés, sous le rapport de l'importance. Je propose la question aux Instituts littéraires.

Nous possédons huit canaux dont le coût est évalué à \$20,266,310.

" Cette importante voie de communication, je cite, est praticable aux navires à voiles et à vapeur de plus de 300 tonneaux ; ainsi les navires d'Europe peuvent faire des affaires directement sur toutes les places qui bordent cette ligne, en prenant les canaux pour la montée comme pour la descente."

Afin de faciliter l'exploitation du bois de construction et le développement de la colonisation de nos terres incultes, le gouvernement a approprié une somme de \$783,500 pour améliorer le cours de certaines rivières telles que l'Outaouais, le Gatineau, le Saint-Maurice et le Saguenay, par le moyen de glissoires ou autres travaux.

Le creusement du lac Saint-Pierre pour le passage des navires d'outre-mer

entre Montréal et Québec, a déjà absorbé à la province la somme de \$350,700, sans compter ce qui s'est fait et dépensé pour le même objet, depuis 1856.

Les phares, la plus grande ressource du pilote pour le prémunir contre les écueils, ont coûté au-dessus de \$260,000. En outre l'intérêt du commerce intérieur a nécessité la confection de sept quais dans le Bas Saint-Laurent, représentant une dépense de \$600,000.

Nos chemins de fer, ne déparent pas non plus le tableau progressif de nos entreprises publiques, si l'on en juge par leur développement rapide. Dans tout le Canada en 1857, on ne comptait que 91 milles de voies ferrées en opération, tandis qu'aujourd'hui il y en a 1876 milles, à part la prolongation du Grand Tronc depuis Richmond jusqu'à Portland, longue de 164 milles.

Naturellement ces voies faciles de communication ont grandement influé sur la prospérité du commerce canadien qui a singulièrement augmenté depuis dix ans.

En 1851, la valeur de nos importations et exportations était de \$35,245,394 et en 1861 de \$75,875,361.

L'exploitation du bois de construction offre encore une ressource considérable si l'on en juge par les droits de perception sur la coupe seulement, qui s'élevaient en 1851 à \$108,620 et en 1860 à \$371,841.

J'ignore la raison pour laquelle M. Drapeau, néglige de nous faire connaître le chiffre du revenu d'une des branches si importantes de notre commerce canadien.

Le défrichement lui-même que nous pourrions croire si arriéré des autres industries, est arrivé à une progression égale. Le nombre des occupants de terres il y a dix ans, était porté à 95,813, dont 14,477 propriétaires occupaient des circuits ou lopins de terre d'une étendue moindre que dix acres; aujourd'hui, le chiffre des occupants de terre s'élève à 105,671 dont 6,822 seulement possèdent des circuits ayant moins que dix acres.

En 1854, les ventes de Terres de la Couronne s'étaient élevées au chiffre de 58,592 acres, en 1859 à 165,545 acres, et enfin en 1861 elles ont atteint le chiffre énorme de 215,134 acres.

“ Depuis quelques années, dit M. Drapeau, il faut le reconnaître et le dire, le gouvernement s'est dévoué plus spécialement au progrès de la colonisation qu'auparavant, puisqu'un parcours de pas moins de 1,634 milles de chemins, ou 344 lieues, a été ouvert dans le Bas-Canada de 1854 à 1861, nécessitant une dépense de \$372,690 à part les chemins ouverts par le Département des Travaux Publics qui figurent pour une somme dépensée beaucoup plus grande.”

II.

Les richesses productives qui se rattachent à l'exploitation du sol, des forêts et des eaux, et j'ajoute à la navigation et au commerce, forment la deuxième partie du travail de M. Drapeau.

“ Comme il serait trop long, dit-il, de mettre en parallèle les développements particuliers à chaque paroisse, quelquefois même à chaque comté, j'ai cru devoir diviser cette *Esquisse* en sept régions territoriales, afin d'apporter, plus de sobriété dans les groupes de chiffres qui doivent nécessairement trouver place dans le présent exposé, de manière à rendre plus facile la lecture de ces *Etudes*, quoiqu'il ne faille pas, dans un ouvrage de ce genre redouter les détails.”

Chaque territoire forme donc le sujet d'une étude spéciale. Je recommande en particulier, celle de la région de la Gaspésie et celle de la région centrale du St. Laurent, la première à cause de ses pêcheries et la seconde à cause de ses produits agricoles, car c'est dans cette dernière région où se trouvent les fameux cantons de l'Est.

Quant à ceux qui s'occupent de l'exploitation des forêts, ils préféreront sans aucun doute, la région de l'Outaouais et du Saint-Maurice. Le cas a été bien prévu par M. Drapeau qui a fait précéder chaque étude d'une carte géographique et suivre d'un tableau synoptique.

Mes réserves faites, je passe au grand tableau et à la conclusion.

“ Pour arriver, dit M. Drapeau, à la connaissance réelle de la valeur totale des richesses du Bas-Canada, je place ici le tableau des articles insérés dans les pages du recensement de 1861.

“ C'est par la réunion de ces divers groupes de chiffres que nous pourrions constater, en définitive, la part du mouvement de chacune des choses qui se rattachent à l'inventaire général des produits de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Il faut regretter avec M. Drapeau d'être contraint “ à ignorer le chiffre du capital employé dans les manufactures. M. Drapeau dit, *ignorer*, puisque sur le nombre de plus de cinquante genres d'établissements différents, on ne voit que neuf genres qui y soient l'objet de renseignements et bien imparfaitement encore pour ne pas dire souvent absurdes ; par exemple l'industrie de la construction des navires ne figure que pour sept chantiers, dans la liste totale, tandis que la seule ville de Québec n'en renferme pas moins que vingt, en pleine organisation, produisant chaque année pour une valeur de huit à neuf cent mille piastres. Nos statistiques publiques, surtout pour le Bas-Canada, sont une espèce de calomnie contre notre pays.”

M. Drapeau vient de noter là une grande vérité et pour tous ceux qui ont

eu connaissance de la manière dont le recensement est fait dans les villes comme dans les campagnes, ne manqueront pas de corroborer en tout point les excellentes remarques de M. Drapeau.

La population du Bas-Canada est de 1,110,664 habitants, les croyances religieuses se divisent ainsi :

Eglise de Rome.....	942,724	âmes.
“ d’Angleterre.....	63,322	“
“ Presbytérienne.....	43,607	“
“ Méthodiste.....	30,582	“
Autres croyances.....	30,429	“

Je ne vois pas que M. Drapeau tienne aucun compte de ceux qui sont classés dans le dernier recensement, comme n’ayant aucune croyance et dont le nombre est porté au chiffre extraordinaire de 60,000 âmes pour toute la province.

Cette population habite les deux rives du fleuve St. Laurent, comme suit :

Au sud du fleuve, 37 comtés.....	597,778	habitants.
Au nord “ 23 “	353,415	

Totale de la population rurale.....	951,203
Ville de Québec, au nord du fleuve.....	63,080
“ de Trois-Rivières.....	6,058
“ de Montréal.....	90,323

Totale de la population urbaine.....159,461

1,110,664 h.

Le défrichement des terres ayant pris de grands développements durant les dix années dernières, voici comment se classent ses progrès :

Acres ensemencés.....	2,928,133
“ en pâturages.....	1,842,685
“ en jardins, etc.....	33,417
Total en culture.....	4,804,235 acres.
Acres en bois debout.....	5,571,183 “

Formant un total d’acres possédés de.....10,375,418
 Plus les terrains des seigneuries non concédées, omis
 dans le recensement..... 7,000,082

Grand total d’acres possédés de.....17,375,500 acres.

La valeur de la propriété foncière, se résume ainsi :

Propriété urbaine.....	61,880,400
“ rurale.....	171,513,069
Valeur totale.....	233,393,469.00

Valeur des instruments et machines servant à l'agriculture.	7,357,202
“ des voitures d'agrément..	3,771,795
“ “ de louage....	192,867
Capital employé dans les pêcheries	669,535
“ dans les manufactures, etc.	7,219,134
Valeur totale.....	19,240,533.00
“ du bétail.....	25,781,798.00
Grand total	\$278,415,800.00

La quantité et la valeur des produits récoltés ou manufacturés ont été comme suit :

Produits agricoles.....	26,452,874.33
“ de l'industrie domestique.....	5,576,462.59
“ des minéraux.....	167,569.00
“ des pêcheries.....	1,113,189.77
“ des animaux abattus.....	3,389,385.00

Grand total des produits récoltés ou manufacturés en 1860.....	\$36,669,480.69
Si l'on ajoute ensemble la valeur de la propriété foncière et des autres productifs.....	278,415,800.00

Nous arrivons à une richesse totale possédée de\$315,115,280.69

Comme M. Drapeau semble avoir à cœur de faire connaître la richesse totale possédée dans le Bas-Canada, il n'aurait pas dû omettre dans son tableau général, 1^o la valeur des navires construits. 2^o L'exploitation et l'exportation du bois de construction, c'est-à-dire le revenu. 3^o La valeur des alcalis et le revenu annuel des usines et manufactures. 4^o Le capital employé dans les banques, dans le commerce, la navigation, les chemins de fer, les sociétés de construction, etc. Il faut espérer que M. Drapeau s'empressera de combler ces lacunes importantes dans une nouvelle édition de son bon et utile travail.

Je passe à dessein les tableaux comparatifs que l'auteur a préparés spécialement pour les hommes d'études, car la *Revue* n'y suffirait pas.

III.

CONCLUSION.

Après avoir exposé le mouvement matériel de la population qui équivalait à une augmentation de 25 0/0, l'état actuel de la propriété et la valeur des produits agricoles et de l'industrie, depuis dix ans, il ne reste plus qu'à examiner

avec M. Drapeau, les moyens les plus propres à aider à l'avancement de l'œuvre de la colonisation.

Personne ne mettra en doute que l'ouverture de grands chemins à travers les cantons, soit la première et la principale mesure qui doit assurer à la colonisation, son plein succès. Le tableau suivant, emprunté à M. Drapeau, qui montre la part que chacune des administrations qui se sont succédées depuis dix ans, a dans ce grand mouvement, intéressera vivement le lecteur.

	Milles ouverts.	Sommes dépensées.
1853-54—Ministère McNab-Morin.....	342 $\frac{1}{2}$	120,000
1355 “ McNab-Taché.....	242	49,357
1856 “ Taché-McDonald	179	45,427
1857 “ McDonald-Cartier....	276 $\frac{1}{4}$	53,240
1858 “ Cartier-McDonald.....	110 $\frac{1}{2}$	48,764
1859 “ “ “	133 $\frac{1}{4}$	28,652
1860 “ “ “	174 $\frac{1}{4}$	50,060
1861 “ “ “	176 $\frac{1}{4}$	46,000
1862 “ McDonald-Sicotte ...	309 $\frac{1}{2}$	94,495

Totaux 1,843 $\frac{3}{4}$ milles. \$535,995

“ Ajoutons, dit M. Drapeau, qu'à part les grands chemins conduisant à l'intérieur, il serait utile de choisir les cantons les plus propices à une prompt colonisation pour les sillonner davantage par de petits chemins de rangs de 12 à 14 pieds de large, ouverts parallèlement de deux rangs en deux rangs, à angle droit avec le chemin principal, lesquels conduiraient aux lots à n'importe quelle profondeur, et qui déboucheraient dans le grand chemin central.”

Les Associations de secours sont encore un moyen éminemment efficace pour activer la colonisation. Seulement, je n'approuve pas l'idée de M. Drapeau, qui demande au Gouvernement une allocation annuelle pour étendre les développements de ces associations. N'est-il pas préférable que ces sociétés dépendent entièrement d'elles-mêmes, afin qu'elles soient libres dans leur initiative et dans leur influence.

Il paraît que ces associations fonctionnent admirablement bien à Québec, malheureusement nous ne pouvons pas en dire autant de celles de Montréal, et pourtant tout le monde est d'accord pour aider aux pauvres familles qui vont s'établir sur des terres nouvelles, mais il faut croire qu'on ne peut pas s'entendre sur les moyens.

Le système plus général des octrois gratuits, serait encore un excellent moyen pour assurer un heureux développement à la colonisation.

“ Disons de suite, c'est M. Drapeau qui parle, qu'il ne faut pas s'étonner ni du travail ni des dépenses, surtout lorsqu'il s'agit d'organiser un bon système de colonisation, la seule et vraie richesse de la nation et du pays. Vouloir agir avec des vues trop étroites, mieux vaudrait ne rien tenter. D'ailleurs on sait par expérience ce que valent les demi-mesures.”

Ce système d'octrois gratuits, consisterait à diviser la province du Bas-Canada en sept territoires, selon le plan du livre de M. Drapeau, et à placer un agent dans chaque région, chargé de former dans les limites de son agence, parmi les jeunes gens des vieilles paroisses, des noyaux de colonisation prêts à s'emparer des terres pour s'y établir à mesure que les chemins s'ouvriraient. Ensuite chaque agent serait encore chargé de donner gratuitement, tous les lots de terre situés sur les grands chemins ouverts, dans les limites de son agence et de vendre pour le compte de la Couronne toutes ou une partie des terres destinées à cet effet.

Ce système est-il praticable, avec les jalousies de races qui sont toujours l'écueil des bonnes mesures en ce pays ? Je ne le crois pas, mais les associations de secours pourraient très-bien adopter ce mode de colonisation qui à mon idée pourrait rendre un gouvernement qui le mettrait en pratique, suspect aux différentes nationalités qui se partagent le sol avec nous, auxquelles le gouvernement doit également sa protection, sauf à nous laisser libres de nous développer comme nous l'entendons et sur notre propre responsabilité et avec notre seul secours.

Quant au Département de l'Agriculture, dont les branches principales sont, la Colonisation, l'Immigration, les Statistiques, les Arts et les Inventions, ce Département y gagnerait beaucoup en divisant la branche de la Colonisation en deux sections, comme l'est celle de l'ouverture des chemins.

Chaque section aurait en tête un chef de bureau habile, expérimenté et possédant une connaissance exacte des ressources et des besoins de la colonisation dans sa section respective et qui agirait sous la direction du Ministère de l'Agriculture. Et cela à cause des changements répétés et pour épargner à la colonisation, les épreuves désastreuses que créent toujours les crises politiques.

“ Coloniser, s'écrie M. Drapeau, coloniser c'est venir en aide aux intérêts des familles qui ne possèdent rien ; c'est une énergique propagande entreprise pour le compte de l'état.

“ Coloniser, c'est réformer les mœurs, agrandir le règne de la civilisation, et faire bénéficier le pays de ses travaux.”

Outre le mouvement matériel de la population, M. Drapeau aurait pu ajouter encore quelques pages de plus à son excellent livre afin de nous parler aussi du mouvement intellectuel, surtout chez la population agricole.

Quels progrès faisons-nous dans cette direction, quelle en est l'influence et le résultat ? Ces questions sont bien propres à tenter l'esprit d'initiative que possède à un haut degré, M. Drapeau, et il ne manquerait pas par ce moyen, d'occuper un rang distingué parmi ceux qui cherchent à ouvrir de nouvelles carrières à notre nombreuse jeunesse qui se débat depuis si longtemps, avec la mauvaise fortune.

Si ce n'était pas trop demander, car M. Drapeau me paraît être d'abord

un homme actif, et son livre est là pour en donner la preuve la plus éloquent, pourrait-il dans une nouvelle édition, car j'y tiens, compléter plusieurs renseignements que je ne trouve pas dans son livre ? Par exemple, le climat, les naissances, les mariages et les mortalités depuis dix ans. Aussi sur l'influence de l'abolition des droits seigneuriaux, sur l'immigration et les ports libres, depuis leur ouverture, et enfin sur l'efficacité d'une banque de crédit foncier et sur l'histoire du traité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

Avant de terminer cet exposé très-imparfait, que M. Drapeau me permette de le féliciter de tout mon cœur sur la tâche difficile qu'il s'est imposé le premier et dont il s'est acquitté avec tant de bonheur. De mon côté, je serai amplement récompensé de mon travail si j'ai pu donner au lecteur, une bonne idée d'un bon livre que tout le monde doit avoir entre les mains, afin de se convaincre par soi-même de la grande vérité qu'il proclame, savoir que, " c'est dans la colonisation que réside l'avenir du pays."

L. W. TESSIER.

BIBLIOGRAPHIE.

Notes sur la Coutume de Paris indiquant les articles encore en force avec tout le texte de la Coutume à l'exception des articles relatifs aux fiefs et censives, les titres du Retrait Lignoger et de la garde noble et bourgeoise, par T. K. RAMSAY, Avocat. 1

Peu de temps après la publication de sa brochure sur les *Commissions d'Enquête*, M. Ramsay, mettant à profit ses études pendant qu'il était attaché à la Codification des Lois du Bas-Canada, a donné au public un second ouvrage, d'un genre tout différent, sur un sujet beaucoup moins brûlant sans doute ; mais qui, sans manquer d'intérêt, aura suivant nous une utilité plus pratique et un usage plus général. C'est celui dont le titre est en tête de cet article.

Autant qu'il nous a été possible de saisir l'idée de l'auteur, il nous semble que M. Ramsay a eu dans son travail trois choses en vue.

Il a voulu d'abord débarrasser la Coutume de Paris telle qu'elle était après la Réforme de 1580, des articles omis par les *Extraits des Messieurs*, abolis par la législation provinciale, les usages locaux contraires, ou enfin de ceux qui sont tombés en désuétude et en oubli. La seconde a été de signaler les articles plus ou moins modifiés par la législature provinciale, de les exprimer avec les changements partiels subis, de constater les amendements éprouvés, introduits à diverses époques et ayant aujourd'hui force de loi. Par la troisième, l'auteur a voulu mettre la Coutume ainsi réformée et amendée en relation avec la jurisprudence des arrêts de nos cours canadiennes, et indiquer de cette manière les modifications partielles que celle-ci a pu quelquefois introduire et les explications que des décisions importantes ont donné sur des points obscurs ou discutés. C'est en exécutant cette portion de son travail que M. Ramsay a recueilli les déclarations précieuses que la Jurisprudence a souvent faites sur la pratique de certains articles, le fonctionnement de certaines dispositions, l'étendue de certaines lois, le plus ou moins d'à-propos de quelques réglemens dans nos usages, nos mœurs, nos habitudes et notre état de société.

Les modifications profondes que le caractère de notre population a subies

tant depuis la première introduction de la Coutume dans ce pays, que depuis les changements politiques qui nous ont placé sous la domination anglaise, avaient souvent obligé nos tribunaux de modifier légèrement certaines dispositions de la Coutume afin de les adapter à nos mœurs et de les rendre applicables à notre peuple ; et, chose remarquable, ils avaient quelquefois été dans la nécessité de législater tout en jugeant. Cette dernière partie est celle qui a dû demander à l'auteur le plus d'études et de recherches, à cause de la classification essentiellement imparfaite de nos arrêts, qui, devenant chaque jour de plus en plus nombreux, ne peuvent acquérir une utilité pratique que par une compilation étendue et intelligente. M. Ramsay cite à l'appui des articles de la Coutume trente deux arrêts, tous excessivement remarquables.

Ce travail, d'un genre nouveau en ce pays, doit avoir son mérite quoiqu'il eut pû être fait avec plus d'étendue. Il devra mériter à son auteur la reconnaissance de tous les hommes de loi : il est certain, en effet, que cet ouvrage, tel qu'il est, aura dans la pratique une utilité fréquente, à cause de l'importance toujours croissante que les praticiens accordent aujourd'hui à la jurisprudence des arrêts. Nous ne prétendons pas apprécier le mérite de cette importance, nous ne faisons que constater son existence. Cependant les hommes spéciaux comprendront sans peine l'utilité de posséder sous la main des précédents décisifs sur un point donné.

L'auteur nous dit dans sa préface que des seize titres contenus dans la Coutume de Paris après la réforme de 1580, quatre, comprenant 125 articles, sont entièrement abolis. L'*Abstract*, ou *Extrait des Messieurs* en a omis seize dont il en rétablit deux. Il y a de plus vingt-cinq articles répandus dans les autres titres qui ont été laissés par erreur dans l'*Extrait des Messieurs* ou qui ont été abolis depuis par la législation. Il résulte donc, que les articles ainsi abolis se montent au nombre de 164, ou à presque la moitié de la Coutume, et par conséquent il ne reste que 198 articles qui ont un effet législatif quelconque. Mais il faut remarquer encore que de ces 198 articles, à peu près cinquante sont plus ou moins affectés par la législation provinciale, de manière qu'il n'y a que 148 articles qui expriment la loi telle qu'elle est.

Ces quelques lignes que nous empruntons à l'auteur expriment bien suivant nous l'idée qui a présidé à son travail.

L'élève en droit qui étudie la Coutume de Ferrière ou tout autre travail fait en France sur cette matière, se trouve souvent plongé dans un embarras extrême et travaille parfois dans un vague et une obscurité déplorable. N'ayant pas naturellement une science suffisante de nos lois provinciales, de nos statuts, de nos usages et de nos arrêts, pour pouvoir distinguer de prime abord entre les 362 articles qui composent la Coutume de Paris, ceux qui sont en force en ce pays et ceux qui ont été abolis ou modifiés, il se livre à des études inutilement longues et fatigantes, et souvent après un travail obstiné il acquerrera autant de connaissances fausses que de connaissances vraies, apprendra autant d'erreurs que de vérités, et le résultat général de ses veilles nombreuses, de ses recherches ingrates sera un cahos, une confusion inextricable de lois et de faits, une indécision fatale dans les principes dont il pourra peut-être se ressentir longtemps. Il est évident que nous parlons ici des jeunes gens qui n'ont pas l'avantage de suivre un cours d'université ; car le dépouillement de la Coutume de tout ce qu'elle contient d'inutile pour nous, a déjà été fait avant ce jour avec beaucoup de

science et de talent par des juriconsultes Canadiens distingués. Mais les ouvrages qui contiennent leurs travaux sont d'un accès difficile ou même impossible à tout autre que leurs élèves. Au contraire le livre que nous apprécions ici est destiné par sa forme, sa rédaction et son caractère à être entre les mains de tous les étudiants.

Dans le cours de l'ouvrage l'auteur trouve occasion de se livrer à des discussions intéressantes sur des points de droit contestés. Ainsi, en donnant le titre des testaments, il rapporte les nombreuses modifications subies par le droit de tester dans ce pays. La question si grave de l'existence ou de l'abolition de la légitime par l'acte 41, Geo. III fournit à l'auteur la matière d'une note intéressante sur le fonctionnement de ce droit des enfants dans le cas de donations entrevifs et de donations testamentaires successives de la part du même donateur, dans deux ordres de choses différents : d'abord sous l'influence de la Coutume de Paris et ensuite sous l'influence des modifications apportées par les statuts. La mort civile entraînée par la profession religieuse fait le sujet de réflexions qui rappelleront au lecteur un des points les plus discutés de notre droit et sur lequel nos plus savants légistes sont divisés d'opinion. Le fait auquel réfère M. Ramsay que les Commissaires mêmes de la codification n'ont pu s'entendre sur ce point, nous inspirera plus tard des remarques plus étendues sur le sujet.

Sous l'article 108 M. Ramsay constate avec peine que par les changements introduits depuis quelques années dans notre pratique, la signification du transport semble être devenue inutile. Aujourd'hui, en effet, la signification de l'action basée sur cet acte équipolle à la signification du transport requise pourtant en termes si forts et si justes par la Coutume. Au nom de notre amour pour les principes, au nom de notre respect pour les traditions sacrées de nos lois françaises, protestons contre ces innovations téméraires et inutiles que des réformateurs trop hardis cherchent à introduire dans notre jurisprudence. Cette procédure commode, ces facilités de pratique auront peut-être un effet tout contraire à celui qu'ils en attendent ; car, en cherchant à simplifier les moyens de recouvrement des dettes, ces modifications devront, suivant nous, multiplier les procès en introduisant dans un acte tout bienveillant l'acrimonie inséparable des procédés de rigueur. Du reste nous avons été heureux de voir le premier tribunal du pays protester contre cette jurisprudence nouvelle ; et les inconvénients de cette procédure ont été constatés encore tout dernièrement dans une cause par l'Honorable Juge rendant le jugement.¹

Le vœu que nous formions au commencement de cet article de voir une compilation intelligente et complète de nos arrêts, va être en partie réalisé par un troisième ouvrage de M. Ramsay dont il vient de nous envoyer le prospectus. Le "*Digested Index of Lower-Canada Reports*" est destiné à rendre d'immenses services aux praticiens du Bas-Canada. Nous prendrons seulement la liberté de faire remarquer qu'un recueil d'arrêts sur une législation presque entièrement française, et pour une population aussi en grande partie française, devrait en toute justice être rédigé en français.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

¹ M. le Juge Smith dans la cause *Rose vs Coulée*.

REVUE DES REVUES.

Brownson's Quarterly Review. (National Series.—No. 1, January, 1864.)

Les hommes sérieux et religieux, lecteurs habituels de la Revue Américaine de Brownson ont dû accueillir avec surprise et regret, la livraison de Janvier dernier de cette publication jadis si utile et si importante. L'éminent publiciste américain, dans le premier article de ce qu'il intitule "la Série Nationale" de sa Revue, expose à ses lecteurs son "Nouveau Programme," dans lequel ce qui frappe peut-être davantage est l'empressement avec lequel le ci-devant champion de nos libertés religieuses cherche à s'affranchir, à l'avenir, du contact de toute matière qui aurait tant soit peu rapport aux questions religieuses ou théologiques qu'il a généralement abordées avec un succès distingué, depuis les vingt et quelques années qu'il a embrassé le catholicisme. Il nous y informe, avec un excès regrettable de franchise, que "dorénavant la Revue sera Nationale et séculière, dévouée aux intérêts de la civilisation, Américaine surtout. Elle cesse d'être Revue théologique, et ne défendra les intérêts spéciaux de l'Eglise Catholique qu'en tant qu'ils se trouvent liés à la liberté de la conscience et à la liberté religieuse et civile du citoyen."

La transition est remarquable, pour ne pas être abrupte ou tout-à-fait imprévue, de ce temps où, forte de l'approbation de l'Episcopat entier des Etats-Unis, la Revue n'abordait de questions politiques ou de littérature contemporaine que celles où intervenaient la Religion et la civilisation Chrétienne. L'habile rédacteur se serait-il donc rendu compte de l'étonnement que devait produire, chez ses nombreux lecteurs, sa détermination si faiblement motivée, pour les assurer aussitôt "qu'il n'a point changé sa religion!"

Qu'un laïque ne soit nullement tenu de se constituer "missionnaire" ou "docteur en théologie" est un fait si évident, que nous ne pouvons nous empêcher de voir, dans les efforts superflus que fait M. Brownson pour le démontrer, que l'expression de son embarras, sinon de son regret, de rompre ainsi brusquement avec la noble et seule digne cause dont il s'était, *volontairement bien que simple laïque*, constitué, depuis de si longues années, le valeureux défenseur.

Nous sommes fort embarrassé, et bon nombre de catholiques partageront l'embarras que nous éprouvons à nous rendre compte des étranges préférences de notre zélé coréligionnaire, lorsqu'il lui plait de dire "notre cœur et notre âme tout entiers sont enveloppés dans la cause nationale, et nous ne voulons pas avoir l'esprit troublé par des discussions religieuses, lesquelles, bien qu'ayant leur importance, n'ont cependant pas de rapport immédiat avec les devoirs actuels et infiniment pressants que réclame de nous la civilisation "Américaine." L'état de la cause nationale, (pour le service de laquelle le rédacteur soustrait à la défense de la Religion les généreux efforts qu'il lui avait jusqu'ici réservés) doit être assurément bien désespéré pour lui inspirer des expressions qui approchent de si près du ton de la civilisation Américaine telle qu'on la connaît généralement en dehors des Etats-Unis. Enfin nous ne trouvons ni naturelle, ni logique, surtout encore moins heureuse la gradation qui a amené le publiciste américain à transférer ainsi exclusivement à l'objet de sa trop profonde vénération, à *l'idée Américaine*, son expérience et ses talents *vieillis* au service si sublime de la cause Catholique.

Les articles suivants de cette première livraison sont: II. La Constitution Fédérale,—III. Vincenzo, ou les écueils cachés,—IV. La corruption et la vénalité populaires, péril de la République et crime du peuple,—V. Le Message et la Proclamation du Président,—VI. Le Rapport du Génér-

ral Halleck,—VII. Notices et critiques littéraires. Le choix patriotique de ces divers sujets, le troisième excepté, est la mise en pratique fidèle de l'exposé du programme indifférentiste de l'auteur.

Dans la critique de *Vincenzo ou les écueils cachés* (Roman Italien, par un ex-membre du parlement Piémontais, qui écrit sous le pseudonyme de John Ruffini,) nous ne croyons pas que le Dr. Brownson ait voulu *laisser échapper* seulement certaines expressions, mais plutôt qu'il a tenu à proclamer hautement les idées particulières, et grâce à Dieu, assez exceptionnelles au point de vue Catholique, qu'il entretenait sur les affaires d'Italie.

Dans la critique de ce Roman, le lecteur est frappé par l'absence de la vigueur qui caractérisait autrefois les écrits de même genre de l'éminent publiciste, vigueur, qui fait place cette fois à sa détermination bien énoncée de concilier le plus possible toutes les opinions. M. Brownson écrit : " l'Unité de l'Italie, si elle s'effectuait sans schisme religieux ou perte pour la foi Chrétienne, ouvrirait à l'ambition Italienne une carrière nationale, et guérirait la plupart des défauts du caractère Italien. Nous, Américains, devons désirer cet état de choses, car il y va grandement de notre intérêt, pour l'avenir, de cultiver une étroite et sincère amitié avec le Royaume d'Italie." Et crainte de n'avoir pas été assez clairement compris, l'auteur poursuit : " Comme le savent tous nos lecteurs, nous sommes favorable à une Italie unie, libre, indépendante, constitutionnelle et puissante, comprise en un seul état, donc un souverain national." Comment donc M. Brownson peut-il s'aveugler au point d'oublier que si l'unité Italienne (qui a déjà coûté tant de schismes religieux et de graves pertes pour la foi Chrétienne) est essentielle pour assurer et maintenir l'équilibre Européen, l'inviolabilité des Etats Pontificaux, propriété de l'Eglise, l'est incomparablement plus, pour le libre exercice des droits de l'univers Catholique, dont l'Europe toute entière ne représente qu'une fraction. Malgré l'idée plus juste que se forment les Catholiques du monde entier sur les affaires Italiennes et les moyens infâmes auxquels on a eu recours pour les appeler à l'existence, M. Brownson accepte l'unité Italienne comme " un fait accompli." " Les grandes puissances de l'Europe," dit-il, " l'Autriche excepté, ont reconnu le Royaume d'Italie. Notre propre Gouvernement (Américain) en a fait autant, il ne nous reste donc plus qu'à former des vœux sincères pour sa consolidation et sa gloire futures. Que ceux qui auraient éprouvé des pertes (par suite de ces révolutions) se montrent aujourd'hui de vrais Italiens, en acceptant de bonne grâce le nouvel état de choses," que M. Brownson, dans un excès de libéralité qui découle nécessairement de son culte pour l'idée et la civilisation Américaine, a lui-même, tout en continuant d'être fervent Catholique, accepté.

Malgré l'admiration profonde qu'ont commandée jusqu'à ce jour les talents transcendants de M. Brownson, il force, par ses écrits, ses lecteurs de croire qu'il a enfin sacrifié l'idée Catholique à l'idée Américaine, et qu'il a oublié dans son ambition et dans l'orgueil assez contestable, qui le pousse à se proclamer " citoyen américain," qu'il est incomparablement plus glorieux et plus avantageux surtout, de se proclamer et de se montrer par ses paroles, ses écrits et ses actions, les dignes et magnanimes citoyens du monde Catholique, et les enfants respectueux et soumis d'une Eglise qui civilise sans dépouiller,—bien qu'elle se voie parfois contrainte de renoncer à la réalisation de sublimes projets faute de moyens légitimes et honnêtes, les seuls qu'il soit jamais permis d'adopter pour parvenir à sa fin.

ADÉLARD J. BOUCHER.